

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES
Isère Porte des Alpes

Axe 1 - Au coeur des enjeux du Nord-Isère

1 094 615 € de subvention régionale, soit 20 % de l'enveloppe affectée

Objectif 01

Affirmer la vocation des différents espaces

359 615 € de subvention régionale, soit 7% de l'enveloppe affectée

ACTION 01.11 - Inciter à la réalisation d'opérations d'ensemble de qualité

Le SCoT propose que chaque collectivité locale définisse clairement l'enveloppe de son urbanisation à long terme et utilise les espaces urbanisables de manière plus économe et plus rationnelle. Cette orientation suppose de rechercher les outils les plus adaptés à chaque situation et de s'appuyer d'avantage sur des opérations d'ensemble pour une meilleure insertion urbaine et environnementale. Elle suppose aussi de faire partager ces ambitions qualitatives aux porteurs de projet.

Les objectifs retenus sont de :

- Valoriser les villes et villages (centres ou entrées),
- Améliorer la qualité des espaces bâtis (toutes fonctions) produits par leur insertion dans l'environnement bâti et naturel, et par leur capacité à développer la vie locale,
- Valoriser les bourgs par la qualité d'opérations contemporaines en phase avec la morphologie locale,
- Faire partager ces ambitions qualitatives aux acteurs du développement local.

Le CDDRA pourrait aider à informer et appuyer les collectivités locales dans la conduite de projets d'ensemble de qualité (qualité fonctionnelle, environnementale, sociale) dans le cas de renouvellement urbain et/ou d'extension urbaine (habitat / activité) par :

- L'élaboration à destination des élus locaux de fiches pratiques illustrées sur les outils et leur mise en œuvre : intérêt, méthode et exemples locaux ou voisins,
- La réalisation, à titre expérimental, de 10 études pré-opérationnelles de zones à urbaniser (6 pour Isère Porte des Alpes et 4 pour les Vals du Dauphiné) favorisant des approches d'ensemble de qualité. Ces expériences innovantes dans leur montage, leur finalité ou leur qualité environnementale participeront à la sensibilisation des élus et à la diffusion de méthodologies pour l'action.

Bénéficiaire : Syndicat Mixte SCOT

Dépense subventionnable :

170 000 €

Subvention région :

68 000 €

Taux moyen :

40 %

ACTION 01.21 - Développer les outils nécessaires à l'accompagnement des acteurs sur le thème du foncier

- 1 : Sensibilisation et informations juridiques, réglementaires et techniques auprès des élus, agriculteurs et propriétaires. (en partenariat avec l'ADASEA et la SAFER)
- 2 : Analyse du contexte foncier agricole et outils d'aide à décision des élus (aide à la réalisation de diagnostics agricoles avant PLU ou autres documents d'urbanisation, ou projets de zones d'activités, d'urbanisation, ou autres grands travaux ou projets)

- 3 : Créations de supports de communication sur le foncier agricole
- 4 : Aides financières pour faciliter les aménagements fonciers (remise en état, aménagements spécifiques....)
- 5 : Aide et accompagnements pour la mise en oeuvre d'outils fonciers (ZAP, associations foncières, GFA,)
- 6 : Approche d' une réflexion sur la médiation foncière et constitution de groupe locaux en liaison avec un accompagnement du groupe « Préservation du foncier » du Comité de Territoire Agricole des Vals du Dauphiné avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Bénéficiaire : Collectivités locales, CA38, SAFER, ADASEA, Comités de Territoire

Dépense subventionnable :	366 100 €
Subvention région :	122 815 €
Taux moyen :	34 %

ACTION 01.22 - Protéger le foncier agricole stratégique

D'un point de vue pratique, il s'agira de :

- Identifier les périmètres sensibles à l'urbanisation et stratégiques à maintenir en zones agricoles,
- Animer des groupes locaux en tant que « forces de proposition »,
- Elaborer un cahier des charges pour les secteurs dont la préservation est prioritaire,
- Anticiper les départs d'agriculteurs et donc la libération du foncier afin de conserver la vocation agricole de celui-ci,
- Mettre en place une concertation locale lors du transfert d'une exploitation pour optimiser les îlots des exploitants en place tout en permettant une installation économiquement viable,
- Sensibiliser les propriétaires fonciers à la contractualisation de baux ruraux à travers une communication ciblée.

Bénéficiaire : ADASEA, CA38

Dépense subventionnable :	54 000 €
Subvention région :	21 600 €
Taux moyen :	40 %

ACTION 01.23 - Mettre en place des projets locaux de gestion concertés de l'espace

Ainsi, sur le territoire d'Isère Porte des Alpes et Vals du Dauphiné, certains espaces ont des caractéristiques environnementales, paysagères et patrimoniales remarquables.

L'élaboration de plan de gestion concertée a plusieurs objectifs :

- Dans un premier temps, ces plans permettront de décortiquer et préciser les intérêts et modes de gestion adaptés pour ces espaces, identifiés comme à enjeux sur le territoire et à plus long terme, ces plans contribueront à la conservation et à la restauration de la mosaïque d'habitats, facteur de richesse faunistique et floristique du territoire,
- Autre aspect, cette concertation permettrait de connaître et faire connaître aux acteurs locaux, y compris à la profession agricole, les évolutions des pratiques et de leurs impacts sur le milieu, ainsi que celles de la durabilité des systèmes d'exploitation. (Particularité de la Vallée de la vieille Bourbre/Catelan sur Isère, Porte des Alpes ou de la Vallée de l'Hien sur Vals du Dauphiné).

Bénéficiaire : Collectivités territoriales, Associations concernées, CA38, CRPF

Dépense subventionnable :	301 000 €
Subvention région :	102 100 €

Taux moyen :

34 %

ACTION 01.24 - Valoriser les espaces forestiers

Il s'agit d'initier puis d'aider à la création d'une (ou plusieurs) "Association syndicale de propriétaires" (de type A.S.G.F.) afin de regrouper les propriétaires privés désireux de mener en commun des opérations de gestion forestière. Cette action, envisagée sur les deux territoires d'Isère, porte des Alpes et des Vals du Dauphiné, consiste, en lien avec les groupements de sylviculteurs locaux (VALFOR et Association Bonnevaux-Chambaran) à :

- Promouvoir la démarche de "regroupement pour l'action",
- Animer et mobiliser les acteurs du territoire,
- Apporter un appui technico-administratif à la création et au fonctionnement de l'A.S.P.

Cette opération consiste aussi à élaborer et animer un schéma de développement complet sur environ 4.000 ha (foncier, infrastructures, gestion groupée, mise en valeur sylvicole, paysage, accueil du public, etc.) en lien avec l'ensemble des intervenants du milieu rural (collectivités, institutionnels, associations, opérateurs économiques).

Les acteurs de l'amont de la filière (coopérative, experts, entreprises de travaux et d'exploitation) sont invités à intervenir pendant et à la suite de l'animation du CRPF.

Cette action est programmée sur les deux territoires : 2 ans d'animation pour le Plan de massif du territoire VDD pour 2009/2010 et 2 ans d'animation pour le Plan de massif d'Isère Porte des Alpes, sur la période 2011/2012.

Bénéficiaire : CRPF

Dépense subventionnable :

113 250 €

Subvention région :

45 100 €

Taux moyen :

40 %

Objectif 2

Faire évoluer les pratiques en matière de mobilité et de communication

465 000 € de subvention régionale, soit 9% de l'enveloppe affectée

ACTION 02.11 - Réalisation d'une étude de structuration d'une AOT Nord-Isère

L'amélioration de la mobilité sous toutes ces formes est, dans le contexte actuel du Nord Isère, une condition essentielle à la poursuite de son développement. De fait, la quasi-totalité des intercommunalités sont aujourd'hui bien conscientes de ce problème et l'ensemble du territoire souhaite apporter des solutions concrètes.

La première phase de cette mobilisation a été engagée à travers plusieurs études préalables : schéma de déplacements sur le Nord-Isère en 2005, réalisation d'une enquête auprès des ménages en 2006, réalisation d'un diagnostic pour le PDU de la CAPI. De plus, plusieurs actions ont été menées avec des partenaires voisins, notamment dans le cadre de REAL comme, sur la CAPI, la coordination du réseau Urban sur celui des TER, etc....

Par ailleurs, d'autres opérations sont en cours de développement: TAD sur La Verpillière et Bourgoin-Jallieu, mise en place d'une centrale de covoiturage sur la CAPI, réalisation d'une étude transport sur le secteur des Vals du Dauphiné, etc...

Enfin, les territoires voisins de la Boucle du Rhône ou encore de Rhône PLURIEL ne peuvent être écartées de certaines réflexions concernant les rabattements vers les gares, les TAD, etc...

IL conviendrait aujourd'hui d'aller plus avant sur la dynamique engagée, en privilégiant la gouvernance sur ces actions «

transports ».

Pour se faire, il est proposé que ce travail passe par la conduite d'une étude de structuration d'une AOT sur le secteur du Nord-Isère.

20 000 €, inscrits en part restant à affecter pourront être utilisés dans un deuxième temps, en fonction des résultats de l'étude, pour l'aide à la mise en place d'un service.

Bénéficiaire : GIP-AT, EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :

40 000 €

Subvention région :

20 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 02.12 - Favoriser les transports à la demande

Un certain nombre de demandes en faveur de TAD a été recensé sur nos territoires. D'ors et déjà certaines réponses ont été apportées, notamment sur l'agglomération (opérations menées sur la Verpillière et Bourgoin-Jallieu).

Il serait opportun de voir si ces opérations ne pourraient pas s'élargir au reste de notre territoire.

Pour ce faire, le CDDRA pourrait aider à la réalisation d'une étude en direction des TAD. Cette dernière s'appuierait sur les TAD de la CAPI ainsi que ceux mis en place par le Département de l'Isère.

Cette étude pourrait aussi être complétée par une aide apportée à l'expérimentation de ces services sur une période de deux années. Dans la logique souhaitée par la Région Rhône-Alpes, priorité serait donnée aux opérations de TAD mises en place pour favoriser le rabattement sur les gares du territoire.

D'autre part, le travail mené localement a prouvé l'utilité de mettre en place des services de transport pour les personnes les plus fragilisées est essentielle sur notre secteur où la structuration urbaine oblige à une forte mobilité entre zone résidentielle, zone de travail et zone de loisirs.

Pour les personnes en insertion, isolées, rmistes, l'absence de moyen de locomotion est un frein supplémentaire pour une réintégration sociale et professionnelle.

Une pré-étude a été menée sur le secteur d'Isère, Porte des Alpes en vue de répondre de façon rapide et concrète aux besoins exprimés par ces populations. Cette étude a été réalisée en liaison avec le Conseil Général, coordonnateur naturel et privilégié de par la qualité et la proximité de ses services sociaux.

Les premiers résultats ont permis de cerner des possibilités d'actions immédiates sur Isère, Porte des Alpes.

Naturellement, il ne s'agit que d'opérations menées à titre d'expérimentation.

Dans le cas de résultats concluants à l'issue du CDDRA, il s'agira de pérenniser ces moyens d'actions tant en termes de moyens qu'en termes financiers.

Le CDDRA interviendra sur une étude préalable à la mise en place d'un service de transport à la demande entre le secteur rural de St Jean de Bournay et l'agglomération viennoise d'une part et la CAPI d'autre part.

125 000 €, inscrits en part restant à affecter pourront être utilisés dans un deuxième temps pour l'aide à la mise en place du service.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, CG38

Dépense subventionnable :

50 000 €

Subvention région :	25 000 €
Taux moyen :	50 %

ACTION 02.21 - Favoriser de manière commune la création de parkings de rabattement vers les gares

Le nombre de déplacements pendulaires entre notre territoire et l'agglomération lyonnaise ou grenobloise est en croissance continue. D'ores et déjà, les parkings situés à proximité des principales entrées d'autoroutes sont totalement saturés. Cette saturation atteint même les parkings intra urbains des communes jouxtant les entrées d'autoroute ou possédant une gare bien desservie.

L'augmentation « naturelle » prévisionnelle de ces déplacements, associée à la volonté d'encourager d'une part les opérations de covoiturage et d'autre part l'utilisation du transport ferré, oblige les collectivités locales à répondre et à se positionner par rapport à cette problématique.

L'une des réponses apportées pourrait être la création de parkings de rabattement à proximité des gares les mieux desservies de notre territoire.

Le coût du foncier et sa faible disponibilité sont des freins à cette opération pourtant nécessaire lorsqu'il s'agit de privilégier l'option ferrée.

Le CDDRA pourrait aider à l'acquisition du foncier autour des 7 gares des territoires d'Isère, Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné pour permettre la réalisation de parkings de rabattement.

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :	660 000 €
Subvention région :	330 000 €
Taux moyen :	50 %

ACTION 02.22 - Favoriser le co-voiturage à l'échelle du Nord-Isère

Concernant le réseau routier et comme nous l'avons souligné à de multiples reprises, le Nord-Isère est dans une situation critique. Si le réseau Est/Ouest est bien structuré avec de bonnes liaisons avec les agglomérations environnantes et une desserte autoroutière homogène, plusieurs handicaps subsistent.

Ainsi, le tronçon de l'A43 qui traverse Isère, Porte des Alpes est payant et peu de résidents l'utilisent comme une « desserte interne », de fait, le flux de véhicules se reporte sur les axes secondaires qui se retrouvent rapidement saturés aux heures de pointe.

D'autre part, les principaux nœuds routiers entre les axes Nord/Sud et Est/Ouest sont totalement engorgés et les villes et villages de ces zones sont fortement perturbés par le trafic qui se dirige vers les axes principaux. Il convient donc de répondre à ces difficultés avec l'objectif de limiter les déplacements automobiles sur et hors de notre territoire.

La recherche d'alternative à « la voiture en solo » pour accéder aux gares, aux centres villes ou aux agglomérations voisines a conduit également à la piste du covoiturage.

Le nombre de déplacements pendulaires entre notre territoire et l'agglomération lyonnaise est en croissance continue. D'ores et déjà, les parkings situés à proximité des principales entrées d'autoroutes sont aujourd'hui totalement saturés. Cette saturation atteint même les parkings intra urbains des communes jouxtant ces mêmes entrées d'autoroutes (Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin). L'augmentation « naturelle » prévisionnelle de ces déplacements,

associée à la volonté d'encourager les opérations de covoiturages, oblige les collectivités locales à répondre et à se positionner par rapport à cette problématique. L'une des réponses apportées est l'aménagement de parkings relais auprès des échangeurs autoroutiers.

Le développement du covoiturage suppose que soit réuni plusieurs conditions sur les deux CDDRA :

- la mise en relation des particuliers par la création d'un site internet (offre de services Terre à clic),
- une information large et régulière des populations par la mise en place d'une stratégie de communication adaptée.

Sur ces deux actions et à la demande de la Région, il est proposé d'étendre la plateforme de co-voiturage de la CAPI à l'ensemble des deux territoires. Cet élargissement peut se financer par le biais des lignes de droit commun « politique modes doux de la Région » tant sur la partie investissement que sur la partie liée au fonctionnement.

Toutefois, il reste d'autres possibilités d'action en matière :

- d'aménagement de trois parkings-relais auprès des échangeurs autoroutiers de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau et Villefontaine,
- d'une offre de parking de rendez-vous ou de parcs relais pour éviter le stationnement sauvage. Pour cette dernière action, il s'agira au préalable de repérer les lieux prioritaires et « clés », d'identifier et sécuriser ces sites et enfin de mettre en place une signalétique permettant le repérage de ces parkings de rendez-vous.

NB : Pour ces deux dernières actions, à la demande de la Région, seuls les frais de signalétique des parkings sont retenus.

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :	200 000 €
Subvention région :	70 000 €
Taux moyen :	35 %

ACTION 02.31 - Favoriser les aménagements en faveur des déplacements doux

Suite aux études « déplacements » engagées sur le territoire du Nord-Isère, il conviendra de mettre en œuvre certaines préconisations retenues et commencer ainsi la réalisation des premiers aménagements en faveur de ces modes de déplacements.

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un schéma de préconisations sur les réalisations possibles en modes de déplacements doux. Cette étude viendra en complément du diagnostic PDU menée sur le seul territoire CAPI.

Sur les territoires « hors CAPI », elle aura aussi pour objectif de préciser certaines actions et d'émettre des préconisations.

380 000 €, inscrits en part restant à affecter, pourront permettre de financer des aménagements, suite aux résultats de cette étude.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :	55 000 €
Subvention région :	20 000 €
Taux moyen :	36 %

Objectif 3

Définir une politique d'urbanisation et établir une offre de logement diversifié

230 000 € de subvention régionale, soit 4% de l'enveloppe affectée

ACTION 03.11 - Mise en place d'une ingénierie en faveur de l'habitat

Les collectivités du Nord-Isère sont toutes confrontées à une forte croissance démographique et, de fait, à un fort niveau de construction de logements. Les perspectives futures en terme de démographie ne sont pas, loin de là, rassurantes.

L'explosion des prix du foncier et de l'immobilier au cours des dernières années ont fait émerger une crise potentielle du logement pour les ménages qui ne peuvent accéder à la propriété. Les élus locaux ont pris conscience de l'ampleur des besoins insatisfaits et de la nécessité de se doter d'une politique cohérente à l'échelle du Nord-Isère.

Sur Isère, Porte des Alpes, la CAPI et la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises sont en phase de signature de leur PLH (2010), sur les Vals du Dauphiné, la Communauté de Communes des Vallons de La Tour s'est déjà dotée de cet outil, les Communautés de Communes des Vallons du Guiers et de la Chaîne des Tisserands ont un CLH, la Vallée de l'Hien pourrait envisager aussi un PLH.

Le SCOT Nord-Isère élabore ses orientations en matière d'habitat pour l'ensemble du SCOT et à l'échelle des bassins d'habitat. La cohérence d'une politique de l'habitat suppose le développement d'un travail en commun et de coordination. Aucune des communautés de communes ne peut, seule, assurer l'ingénierie de ce projet.

Il s'agira donc de :

- mettre en place une politique de l'habitat cohérente à l'échelle du territoire et prenant en compte les avancées locales,
- améliorer la connaissance du marché de l'habitat et de ses évolutions,
- mettre en œuvre le volet « habitat » du CDDRA,
- accompagner les EPCI et communes dans la mise en œuvre de cette politique conformément aux orientations du SCOT.

Le CDDRA pourrait financer :

- l'animation de la démarche habitat à l'échelle d'Isère, Porte des Alpes conformément aux orientations du SCOT : définition des priorités et des pistes de travail à l'horizon 2010, notamment en matière de renouvellement urbain, d'amélioration et de diversification de l'habitat, de qualité environnementale du logement, d'assister techniquement les maîtres d'ouvrages pour la mise en place d'actions approuvées dans le cadre de leur PLH telles que négociation avec les aménageurs et lotisseurs pour dégager des espaces voués au logement social, d'aider à la constitution d'un fonds d'intervention foncière, de repérer les opportunités foncières sur le territoire, d'assister aux opérations de consultation pour le choix d'une ingénierie pour les plans d'actions foncières, etc...
- le développement d'outils pour des démarches de qualité que ce soit dans l'accession ou dans la location,
- la mise en place d'outils de suivi de cette politique.

Bénéficiaire : GIP-AT

Dépense subventionnable :

400 000 €

Subvention région :

200 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 03.21 - Faire émerger une politique de l'habitat à l'échelle des 2 territoires

outils stratégiques : le PLH et l'OPAH.

L'objectif de nos CDDRA est, comme nous l'avons vu précédemment, de développer l'offre en logements de manière cohérente.

Cet objectif a ainsi été ciblé sur quatre opérations :

- mettre en place une ingénierie en faveur des EPCI sur ce volet habitat,
- accompagner l'émergence d'une politique de l'habitat à l'échelle des deux territoires,
- soutenir la production de logements locatifs sociaux,
- inciter à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux.

L'action proposée consisterait en un soutien financier à l'élaboration de PLH et d'OPAH à l'échelle des deux CDDRA.

Sur Isère, Porte des Alpes, cette assistance est cruciale car le problème de l'habitat est saillant, notre territoire se situant en « première ligne » face à la poussée de l'agglomération Lyonnaise. Pour cette raison, l'aide retenue sera plus importante que sur le territoire des Vals du Dauphiné. Celle-ci sera dédiée à l'EPCI du territoire non couvert par un PLH et pour un montant d'aide de 30 000 € dans la limite de 50% du coût de l'étude et d'une subvention maximale par l'ensemble des partenaires de 80%.

Bénéficiaire : EPCI

Dépense subventionnable :

100 000 €

Subvention région :

30 000 €

Taux moyen :

30 %

Objectif 4

Développer les solidarités intergénérationnelles

40 000 € de subvention régionale, soit 1% de l'enveloppe affectée

ACTION 04.11 - Réaliser des études prospectives

La croissance démographique exceptionnelle subie par nos deux territoires, son évolution et les besoins futurs de ces nouvelles populations sont connus dans les grandes lignes mais mal cernés. De plus cette répartition démographique est inégale en fonction des secteurs et bassins de vie et les offres d'équipements et structures d'accueil sont aussi divers selon les territoires.

Les objectifs de ces études prospectives sont de préserver le niveau de service déjà offert, garantir ce même niveau de service équivalent à tous les habitants, avoir une approche souple et à géométrie variable en fonction de la disparité de niveaux de mobilisation des communes et répondre aux besoins d'accueil dans les années à venir au vu du développement programmé dans le SCOT de nos territoires.

Deux études sont ciblées sur le territoire, l'une concerne un diagnostic « enfance », l'autre un diagnostic sur les « besoins des futures personnes âgées ». La CAPI, bassin de vie particulièrement exposé à ces problématiques, a déjà engagé une réflexion et des cahiers des charges sur ces deux sujets. Il est proposé, comme cela avait été fait en matière d'étude haut débit, d'élargir cette réflexion à l'échelle des deux territoires, les problématiques étant largement partagées par tous.

Il est à noter que le sujet des besoins des personnes âgées dépendantes ne sera pas traité dans ces études, le diagnostic étant déjà mené par le Conseil Général de l'Isère. Naturellement des liens entre ces deux missions seront

tissés.

De plus la Région serait associée à l'élaboration du cahier des charges avant la réalisation de cette étude.

Bénéficiaire : GIP AT

Dépense subventionnable :

80 000 €

Subvention région :

40 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 04.21 - Améliorer la qualité de vie

- Il s'agira de soutenir dans le cadre de l'aide aux seniors des expériences pilotes visant à développer les services à la personne (portage de repas, maintien à domicile), développer des lieux propices aux échanges entre générations, permettre le développement de quelques opérations encore peu développées sur le territoire : maison de proximité, maison médicale,... ou encore favoriser l'accessibilité des logements pour personnes âgées.

- Il s'agira enfin de créer une cafétéria de 160 places pouvant servir 250 repas par jour au coeur de la ZA de la Cruzille sur Villefontaine.

Cette structure sera un lieu de formation et de stages en direction des personnes porteurs de handicaps. Elle devrait pouvoir employer une douzaine de personnes handicapées dans le cadre d'un ESAT. Cet établissement permettra en outre de répondre aux attentes des 600 salariés de cette ZA qui connaît tout à la fois un déficit de l'offre de restauration et une forte croissance.

253 890 € sont inscrits en part restant à affecter sur cette fiche-action, dans l'attente de la présentation issue de la réalisation d'études dans le le cadre de la fiche action 4.11.

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :

0 €

Subvention région :

0 €

Taux moyen :

0 %

Axe 2 - Des outils au service du développement durable

2 929 523 € de subvention régionale, soit 54 % de l'enveloppe affectée

Objectif 5

Maintenir et accompagner l'attractivité économique du Nord-Isère

1 560 563 € de subvention régionale, soit 29% de l'enveloppe affectée

ACTION 05.11 - Mettre en place une animation et une promotion économique sur le Nord-Isère

Pour répondre aux besoins économiques locaux, nos territoires ont estimé nécessaire de renforcer les actions collectives et les mises en réseau dans les zones plus rurales du Nord Isère. Il s'agit ici de soutenir l'animation de proximité dans les zones où l'activité économique est plus diffuse et plus éloignée des principaux pôles d'activités.

Fort de l'expérience acquise dans la conduite du précédent Contrat Global de Développement, le "Syndicat Mixte Vals

du Dauphiné Expansion” (Ex Comité d'Expansion de la Région de La Tour du Pin) pourrait assurer ce portage et cette animation économique de proximité.

Si sur les Vals du Dauphiné cette structure a été mandatée par les collectivités locales, la situation est légèrement différente sur Isère, Porte des Alpes.

La création de la CAPI et de services correspondants (dont une direction du développement économique), la dissolution du Comité d'Expansion sur le secteur de St-Jean-de-Bournay ou encore la redéfinition du rôle et de la vocation de l'EPIDA contraignent à clarifier les choses et construire une gouvernance territoriale entre les divers acteurs chargés des aspects du développement économique.

L'objectif principal est de construire une vision commune et cohérente d'une stratégie économique à l'échelle locale.

A partir de là, il apparaît évident que la présence d'une animation économique sur les communes d'Isère, Porte des Alpes serait un outil intéressant et apprécié, et à ce titre, le Syndicat Mixte Vals du Dauphiné Expansion serait le plus à même pour assurer ce rôle qu'il connaît et assume depuis plusieurs années.

Dès lors, les principales orientations de cette mission seraient les suivantes :

- assurer une veille économique territoriale en s'appuyant sur les différents outils existants localement (observatoire des zones d'activités, base de données « Matières à succès », observatoire de la création d'entreprise...) et sur les éléments que pourrait fournir la Région,
- être le relais local de la politique économique régionale dans son ensemble et plus particulièrement celle concernant les politiques territorialisées dans les CDDRA,
- participer à l'animation des différents groupes de travail et clubs d'entreprise pour faire émerger des actions collectives dans le respect du développement durable,
- assurer un rôle d'interface entre la Région et les différents partenaires économiques du territoire,
- travailler en collaboration avec les services économiques de la CAPI
- mettre en place des d'outils d'observation et de promotion économique pour acquérir une meilleure connaissance de l'évolution du tissu économique local et des principales unités qui le composent, permettant ainsi de consolider l'identité économique des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes grâce à une communication sur des bases économiques communes.

Pour ce faire, et sur les deux territoires, il est proposé de consacrer un poste à temps plein d'animation économique.

Bénéficiaire : Syndicat Mixte des Vals du Dauphiné

Dépense subventionnable :

182 500 €

Subvention région :

91 250 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 05.12 - Développer et promouvoir une offre d'accueil économique de qualité

Accueil des entreprises :

Malgré les actions engagées par les Vals du Dauphiné dans le cadre du précédent CGD (construction de deux bâtiments relais sur les communes de St Victor de Cessieu et de Pont de Beauvoisin), l'offre locale en terme de bureaux seuls ou de bureaux couplés à des ateliers destinés à des jeunes entreprises est toujours insuffisante.

En effet, l'implantation d'une jeune entreprise sur une zone d'activité avec la construction ou l'achat de locaux ne se fait que lorsque l'entreprise a acquis une certaine maturité. De fait, la demande de locaux à tailles et à loyers modérés reste donc importante sur les Vals du Dauphiné et encore plus sur Isère, Porte des Alpes où pression et coût du foncier sont

encore plus forts.

Sur Isère, Porte des Alpes, il s'agira de réaliser deux ou trois équipements en milieu rural et adaptés aux entreprises susceptibles de s'implanter sur ces secteurs. Sur le périmètre CAPI, une étude de faisabilité de création d'une pépinière d'entreprises sera engagée, ceci avant la réalisation d'un certain nombre d'équipements en direction des jeunes entreprises.

Pour les Vals du Dauphiné, il s'agit donc de proposer un ou deux équipements (atelier relais ou pépinière) adaptés aux besoins des entreprises en démarrage dans le ou les territoires où la demande est la plus élevée, en complément de l'offre existante.....

Offre en zones d'activités :

Le Nord-Isère bénéficie d'un positionnement géographique de qualité, aux portes de Lyon et au centre du triangle Lyon, Grenoble, Chambéry.

Le territoire est particulièrement bien desservi par les réseaux autoroutiers et ferroviaires et est à proximité de deux aéroports internationaux. Cette situation est parfaitement adaptée à l'implantation de nouvelles activités et au développement des entreprises locales.

Toutefois l'offre reste contrainte par un certain nombre d'éléments : absence de suivi à l'échelle du Nord-Isère des disponibilités foncières et immobilières, présence de friches industrielles non résorbées sur l'est du territoire, demandes pour des locaux en bail précaire non satisfaites, difficultés pour les collectivités à développer l'offre foncière.

Les objectifs retenus sont de :

- maintenir et créer des emplois en renforçant et valorisant en matière de zones d'activités sur le territoire,
- appuyer les intercommunalités dans leur volonté de requalifier, étendre ou aménager leurs ZA.

Sur Isère, Porte des Alpes, il s'agira de soutenir :

- les études préalables aux réalisations de ZA sur les secteurs des trois EPCI,
- la réalisation de signalétique et d'aménagements paysagers sur les ZA de la CAPI,
- une analyse environnementale sur la zone technologique de Villefontaine
- le soutien à un aménagement paysager pilote sur la zone de la Maladière (CAPI)

Dans les diverses actions retenues, seules les études d'opportunité technico-économiques faites en amont de la création ou extension de zone, les aménagements paysagers et la signalétique sont retenus.

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :

3 000 000 €

Subvention région :

910 000 €

Taux moyen :

30 %

ACTION 05.13 - Développer l'attractivité des pôles commerciaux

Les commerçants et artisans des principaux bassins de vie du territoire se sont réunis au sein de différentes unions commerciales afin de dynamiser collectivement l'économie de proximité et veiller à l'équilibre des zones commerciales urbaines et le maintien du commerce de proximité dans les centres villes et villages.

Les objectifs sont de :

- proposer un cadre favorable au maintien/développement de l'économie résidentielle,
- renforcer l'armature commerciale des bourgs centres et leur rayonnement,
- maintenir le commerce de proximité.

Pour Isère, Porte des Alpes, il s'agira de :

- soutenir l'étude de pertinence et de faisabilité d'un FISAC à l'échelle de l'agglomération,
- soutenir les études préalables à la restructuration des centres commerciaux de St Quentin Fallavier, Villefontaine, La Verpillière,
- d'aider à la décision quant à la faisabilité d'une extension du périmètre marchand piétonnier de Bourgoin-Jallieu et la faisabilité technique, financière et juridique d'un parc de stationnement en hyper centre,
- de soutenir une étude de faisabilité sur un projet portant sur un Parc d'Exposition sur le secteur de la Grive à Bourgoin-Jallieu,
- participer à la réalisation des signalétiques commerciales de La Verpillière et Villefontaine,
- d'aider au lancement d'un marché bio sur le territoire de la CAPI afin de redynamiser la fréquentation des marchés et attirer de nouveaux forains et clients.

Pour les Vals du Dauphiné, il s'agira de :

- Soutenir l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural des Vallons de la Tour du Pin
- Soutenir l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural des Vallons du Guiers
- Soutenir un programme d'animation et de promotion dans la Vallée de la Bourbre
- Soutenir un programme d'animation et de promotion dans la Chaîne des Tisserands.

NB : Dans les actions retenues, seuls les coûts afférents aux études, signalétique, animation et promotion commerciale et artisanale sont pris en considération.

Bénéficiaire : EPCI, Collectivités locales, Associations commerciales concernées

Dépense subventionnable :	550 000 €
Subvention région :	175 000 €
Taux moyen :	32 %

ACTION 05.21 - Accompagner la plateforme Nord Isère Initiative

Les objectifs retenus sont de :

- Augmenter de manière significative les projets aidés, dans l'objectif d'un doublement des prêts d'honneur accordés en 5 ans à l'échelle régionale,
- Améliorer l'efficacité du dispositif et la qualité du service apporté aux créateurs/repreneurs.

Sous l'impulsion de la politique régionale, Nord Isère Initiative propose une organisation coordonnée sur ses trois territoires d'intervention qui assure à la fois son ancrage territorial et une mutualisation des moyens nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, un collaborateur de l'association sera identifié et localisé sur chacun des trois territoires servant de base à Nil. Il devra assurer l'ensemble des missions afférentes à l'accompagnement au financement des projets

création/reprise d'entreprise sur son territoire de référence.

Interlocuteur de proximité, il sera l'animateur du réseau local des prescripteurs, pourra orienter les porteurs de projet du territoire vers les partenaires de la création d'entreprise adéquates pour l'assister dans la conduite de son projet et accompagnera l'évaluation et le financement du projet dans le cadre des outils financiers de Nord Isère Initiative.

En collaboration avec le siège de l'association et le réseau des partenaires, il accompagnera aussi les entreprises aidées dans le démarrage de leur activité.

L'ensemble de ses missions s'inscrira dans le cadre général de l'intervention de la plateforme et sera suivi par la coordinatrice du dispositif au siège de l'association. La coordination du dispositif s'effectuera donc au siège de l'association sur les missions d'ingénierie financière des fonds d'intervention, d'inscription de la plateforme dans le réseau des partenaires économiques et de mutualisation des moyens pour l'action locale sur les territoires.

Il s'agira de participer au financement de 1,33 poste de NII, dont un poste dédié au suivi des projets sur le territoire d'IPA et un tiers de poste pour la coordination de la plateforme

Bénéficiaire : Association NII

Dépense subventionnable :

500 000 €

Subvention région :

250 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 05.31 - Favoriser l'insertion économique en renforçant l'accès à la formation

Dispositif « Passerelle Entreprise » (VDD : 06-20)

Les objectifs de ce projet se déclinent en trois sous-actions :

- « 15 minutes chronos » : Préparer les jeunes, en collectif, à la recherche d'un emploi, à maîtriser la présentation de leur projet professionnel par une mise en situation d'entretien de recrutement. Le travail porte sur l'importance des comportements non verbaux et sur la gestuelle, afin de mieux se « vendre » en entretien avec un employeur. 15 sessions sont prévues (250€/session)
- « Coaching à la carte » : Accompagner et préparer les jeunes qui ont un entretien de recrutement prévu, d'une manière individuelle et personnalisée. 90 Coachings sont programmés. (200€/prestation)
- « Les matinales » : Permettre aux jeunes prêts à l'emploi, de rencontrer des employeurs en direct et d'échanger sur leur mode de recrutement. L'occasion de faire tomber des à priori de la part des uns et des autres, voir de se positionner pour un futur recrutement. 15 sessions sont prévues (125€/session)

Opérations de rapprochement entre écoles et entreprises à l'échelle du Nord Isère (VDD : 07-10)

L'action proposée vise donc à sensibiliser les équipes enseignantes des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes au tissu entrepreneurial local, afin de renforcer la proximité entre établissements de formation et entreprises.

Cette sensibilisation prendra la forme d'un « cycle de rencontres » ayant pour contenu :

- Rencontre 1 : temps d'échanges entre les équipes enseignantes et les chefs d'entreprise sur leurs attentes et besoins respectifs en matière d'emploi et de formation,
- Rencontre 2 : intervention des acteurs du Service Public de l'Emploi (ANPE, ASSEDIC, DDTEFP) pour une présentation du tissu entrepreneurial local, des emplois proposés...,
- Rencontre 3 : visite de quelques entreprises des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes pour découvrir différents métiers et différentes activités. Cette visite pourrait s'effectuer en bus.

Les principaux enseignements de ces rencontres seront ensuite capitalisés sous la forme d'un document de présentation de l'économie locale à destination des équipes enseignantes et des élèves des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes.

Enfin, des visites d'entreprises seront organisées pour les élèves.

NB : Les frais de déplacement liés au transport scolaires sont exclus

Transfert des compétences des femmes sur des postes traditionnellement masculins et sur des métiers en tension (en lien avec le CTEF) (VDD : 06-10)

L'objectif est de favoriser l'analyse et le transfert des compétences des femmes vers des filières et métiers traditionnellement masculins.

Afin de mettre en pratique les préconisations formulées dans le cadre de l'étude sur l'emploi féminin réalisée dans le cadre du CTEF Nord Isère, il s'agit ici de proposer une ligne « ouverte ».

En effet, les plans d'actions qui découlent de ce diagnostic ne sont pas connus mais il apparaît indispensable de les anticiper en réservant d'ores et déjà une enveloppe indispensable à leur réalisation.

Naturellement les actions seront issues des résultats de l'étude du CTEF.

Bénéficiaire : Mission Locale NI, SM VDD, Collectivités, Consulaires, Associations

Dépense subventionnable :

61 625 €

Subvention région :

30 813 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 05.41 - Développer et pérenniser le secteur des métiers d'art

Les objectifs sont de :

- Conforter les événements de commercialisation et d'éducation du public aux métiers d'art,
- Renforcer les moyens de communication et d'animation autour des savoir faire, en particulier pour la « Biennale Métiers d'art au château » à Virieu et d'autres événements de qualité, respectant la Charte régionale Panoram'art.

Concrètement, il s'agira d'organiser deux événements par an sur nos deux territoires et d'étudier la faisabilité d'un nouvel événement de commercialisation pour les métiers d'art,

- Développer des outils de communication pour les journées nationales des Métiers d'Art,

- Travailler à la diffusion d'une plaquette « Circuit des ateliers » et de mettre en place des enseignes et de ma signalétique pour les ateliers.

NB : Seuls les coûts externes pourront être éligibles.

Bénéficiaire : Chambre des Métiers, Associations concernées

Dépense subventionnable :

175 000 €

Subvention région :

47 500 €

Taux moyen :

27 %

ACTION 05.42 - Organiser une biennale de l'éco-construction

Dans le cadre d'une démarche partenariale et territoriale impliquant les professionnels, la chambre des métiers et de l'artisanat, l'AGEDEN, la CAPEB, les collectivités locales, l'objectif est de promouvoir et sensibiliser professionnels et particuliers au secteur du bâtiment écologique (maison bioclimatique, matériaux écologique, utilisation des énergies renouvelables, réduction des déchets...) en :

mettant en œuvre et coordonnant des actions de sensibilisation, d'informations et de professionnalisations
créant un événement de grande ampleur afin de fédérer les acteurs de ce type de construction.
Les coûts internes des chambres consulaires seront exclus des dépenses éligibles.

Bénéficiaire : Collectivités territoriales, Consulaires

Dépense subventionnable :

160 000 €

Subvention région :

56 000 €

Taux moyen :

35 %

ACTION 05.51 - Soutien aux pôles d'excellence et de compétitivité

Dors et déjà, certains projets ont été identifiés :

Le premier projet identifié concerne la mise en place d'une offre de soins globale couvrant l'ensemble du Nord Isère et s'appuyant sur la construction du Médipôle.

Ce projet, reposant sur 3 établissements de santé, participera tout à la fois à l'organisation de l'offre sanitaire du territoire dans une logique de maillage, de qualité des soins, de spécialisation et de mise en réseau de l'offre. En lien avec le développement du Médipôle, la fondation Boissel, qui administre les locaux de l'hôpital psychothérapeutique du Vion à Saint Clair de la Tour, structure un projet de reconversion des lieux autour de la culture, de la nature et du handicap avec notamment la création d'une Maison d'Accueil Spécialisée et d'une Maison Relais.

Le second repose sur la construction d'équipements sportifs de haut niveau comme le vélodrome et le Multiplexe des Sports dont les études préalables sont portées par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), le projet de grand stade porté par Bourgoin-Jallieu ou encore l'extension « haut de gamme » du Golf de l'Isle d'Abeau.

Ces équipements doivent permettre de renforcer l'attractivité extérieure du territoire en termes d'image, de loisirs et de tourisme, mais également, en interne de favoriser la qualité de vie des habitants tout en offrant un meilleur maillage des différents niveaux d'équipements sportifs entre pôles urbains et ruraux.

Enfin, à plus long terme, la conjugaison de ces deux projets, complétée par une nature très présente et des entreprises liées au sport, pourrait déboucher sur la création d'un pôle « santé-sport-nature » qui doit optimiser et articuler un certain nombre d'équipements et de projets autour d'un positionnement commun profitant à l'ensemble du territoire, de nature à différencier le Nord Isère dans l'espace métropolitain.

On assiste aujourd'hui à une conjonction de projets relevant de ce pôle. Cet ensemble génère une tendance sur la combinaison de ces thématiques comme potentiel de création d'activités et de nouveaux services comme la médecine sportive, la traumatologie la remise en forme, etc.... Liée à ces activités, une réflexion est née aussi quant aux possibilités de développement d'une filière professionnelle dans ces métiers. Enfin, les acteurs locaux seraient sensibles à l'émergence de l'image de marque que représenterait ce pôle dans l'objectif de communiquer sur ce positionnement en bâtissant une stratégie de marketing territorial à l'échelle nationale. Il est nécessaire de structurer une offre complète d'équipement sur cette thématique Sport Santé Nature et donc de réaliser des études d'implantation et de faisabilité entre le Médipôle, le Golf de l'Isle d'Abeau et les autres équipements d'envergure métropolitaine.

L'objectif recherché est d'avoir les éléments de décision nécessaires pour créer une image de territoire du « bien être » entre les équipements publics d'envergure métropolitains d'une part : Médipôle, golf, centre de sport anti-dopage,...et les projets privés sur cette thématique d'autre part : village sportif à fond la forme, équipement de rivière en eaux vives...

D'autres projets sont en cours de validation, notamment ceux permettant de valoriser les compétences développées sur

le territoire et de mobiliser les acteurs locaux sur les enjeux portés par ces pôles. Il s'agira de promouvoir la richesse et l'attractivité du territoire d'Isère, Porte des Alpes dans son ensemble à travers des opérations de communication, de développement et d'animation des pôles.

Ces actions comprennent entre autres la réalisation de moyens d'exposition pour l'ensemble du territoire pour participer à divers salons : salon des entrepreneurs, MIPIM,... ainsi que l'organisation de divers événements de communication sur les pôles d'excellence du territoire.

450 000 € sont inscrits en part restant à affecter sur cette fiche action dans l'attente d'une fiche action plus précise.

Bénéficiaire : EPCI

Dépense subventionnable :

0 €

Subvention région :

0 €

Taux moyen :

0 %

Objectif 6

Accompagner l'économie agricole face aux évolutions de son environnement

548 460 € de subvention régionale, soit 10% de l'enveloppe affectée

ACTION 06.11 - Animation agricole

93 % des crédits prévus pour le volet agricole du précédent Contrat Global de Développement ont été consommés. Ce taux n'aurait pu être atteint sans une animation et un suivi assidu de la procédure de la part des techniciens et divers conseillers de terrain chargés de la réalisation d'actions ou de l'accompagnement des porteurs de projet.

Ainsi, dans le cadre du CDDRA, le soutien à l'animation est indispensable pour favoriser la mise en oeuvre rapide des actions et pour atteindre de manière efficace les objectifs fixés dans le programme.

Les objectifs sont d'assurer une animation et un accompagnement efficace des projets, de coordonner et de se concerter avec les partenaires et les instances opérationnelles d'Isère Porte des Alpes (structure porteuse, Commission Agriculture et Environnement, Comité Technique, PATURIN, etc...), d'assurer une cohérence entre les actions agricoles et les procédures complémentaires (programmes européens à l'état de réflexion, Programme Départemental, etc....) tout en promouvant les actions agricoles par la réalisation de supports de communication et d'information auprès des porteurs de projets.

D'ores et déjà, lors du précédent Contrat Global de Développement puis lors du PLGE transitoire et enfin lors de la préparation du volet agricole/PSADER, une animation agricole avait été mise en place par la structure porteuse.

Dans la phase de réalisation du volet agricole/PSADER, Isère, Porte des Alpes assurera le portage d'un animateur agricole dont les missions sont définies ainsi :

- la communication sur le volet agricole et le développement rural du CDDRA : communiquer sur le volet agricole auprès des acteurs du territoire afin de garantir une diversité de porteurs de projets, mobiliser et informer les acteurs du territoire sur la vie du PSADER, des projets émergents, etc...,
- l'émergence de projets : accompagner les porteurs de projet dans le montage technique et financier de leur projet et dans l'élaboration de leur demande de subventions, assurer une cohérence des projets à l'intérieur du volet PSADER mais également avec les autres projets du territoire et ceux menés sur les Vals du Dauphiné sur les actions communes, échanger avec les financeurs sur les projets PSADER.....,
- le suivi des projets, dont le montage des dossiers : animer la commission « agriculture et environnement », assurer un suivi technique et financier des projets du PSADER, assurer une évaluation technique et financière du PSADER en lien avec les Conseils Locaux de développement...

Il s'agira de participer au financement d'un poste à mi-temps sur la base d'un salaire chargé de 50 000 € annuel + 25% en frais de fonctionnement (secrétariat, déplacements, etc...).

Bénéficiaire : GIP-AT

Dépense subventionnable : 183 000 €

Subvention région : 109 500 €

Taux moyen : 60 %

ACTION 06.12 - Engager une communication commune

Deux messages ont été développés par les agriculteurs lors du précédent CGD, ces messages ont été réaffirmés par les travaux de préparation des CDDRA.

Le premier message est destiné au grand public : « Agriculture et agriculteurs au XXIème siècle ; acteurs de l'évolution de la société, un citoyen responsable, impliqué et engagé ». Message pour lequel des actions sont à engager. Le second est destiné aux scolaires : « L'agriculture : les hommes, le métier, les produits : une activité économique, dynamique et volontaire », message qui suscite de attentes, tant du point de vue des publics ciblés que des agriculteurs eux-mêmes. L'approche ludique sera privilégiée dans le cadre de cette action.

Les objectifs retenus dans cette action seraient de :

- Améliorer la connaissance et la reconnaissance de l'agriculture (implication dans la gestion du territoire, de l'espace et des paysages), du métier d'agriculteur (éducation au territoire et valorisation de ce patrimoine, de la nature),
- Développer la prise de responsabilité chez les agriculteurs en les accompagnant dans les instances locales de concertation,
- Favoriser le dialogue entre agriculteurs et acteurs du territoire,
- Elaborer et engager des actions (animations / manifestations) et des supports de communication les plus ludiques et pédagogiques possibles pour toucher et sensibiliser le grand public et les enfants à la question agricole et environnementale sur le territoire.

Bénéficiaire : CA38, Collectivités locales, Associations

Dépense subventionnable : 73 200 €

Subvention région : 28 780 €

Taux moyen : 39 %

ACTION 06.13 - Créer une dynamique locale

Cette action a pour objectif de :

- Elaborer une charte de territoire relative aux droits et devoirs des divers usagers de l'espace qui soit aussi une charte d'utilisation des espaces et de « Bien-Vivre »,
- Communiquer sur l'agriculture et son rôle dans le territoire (usages agricoles, de loisir et touristiques) à destination de divers publics avec des opérations « Grandeur Nature et /ou Agri-culturelles ou sur des opérations ponctuelles : semaine du goût, journée de l'environnement, journée du patrimoine.

Bénéficiaire : Collectivités territoriales, GIP-AT, CA38, Associations concernées

Dépense subventionnable :	114 750 €
Subvention région :	44 900 €
Taux moyen :	39 %

ACTION 06.14 - Observatoire agricole - PSADER volet CDRA

Cette action a pour objectifs de :

- Evaluer les retours sur l'utilisation actuelle du Cdrom (Réalisation d'un sondage à l'échelle des 44 communes, intercommunalités et partenaires destinataires du Cdrom), et selon les résultats de concevoir une démarche stratégique de valorisation des données sur les deux territoires,
- Mettre en place des outils de communication sur l'agriculture du Nord-Isère en vue de présentations et d'échanges sous forme de rencontres entre agriculteurs, élus et acteurs du territoire,
- Enfin, il conviendra d'actualiser certaines données pour répondre aux besoins d'observation/évaluation.

Seules les actions de communication sont ici prises en charge, l'animation étant assurée par l'animateur agricole.

Bénéficiaire : GIP-AT

Dépense subventionnable :	5 400 €
Subvention région :	2 700 €
Taux moyen :	50 %

ACTION 06.21 - Accompagner les porteurs de projets agricoles

Les jeunes en formation bac Pro (MFR de Mozas) ont besoin de confronter leur projet avec des professionnels, que ce soit sur le terrain (agriculteurs) ou auprès des structures (techniciens). Quelle que soit l'évolution de ce projet, ces rencontres favorisent les échanges, mettent ces jeunes en situation concrète et en présence d'une réalité socio-économique à laquelle ils devront faire face.

Le premier CGD a permis la mise en place d'une dynamique qu'il est impératif de pérenniser. Ainsi, une enquête effectuée auprès des jeunes et des accompagnateurs a fait ressortir les besoins de rencontres programmées au cours des 2 années de formation avec des visites de structures de type collectif et des échanges avec des jeunes locaux récemment installés.

Il s'agira donc de reconduire le tutorat initié dans le cadre du premier Contrat Global de Développement avec la MFR de Mozas : échange d'expériences, visites de structures collectives intersectorielles (agri-rurales, agri-touristiques, para-agricoles, réseau collectif, etc...) et de mettre en œuvre un réseau de parrainage des jeunes récemment installés ou en voie d'installation

C'est lors de la préparation de sa cessation d'activité que les questions de la reprise et de la succession remontent à la surface. De même, la reprise du foncier (en propriété ou en location) doit être préparée longtemps à l'avance, au moins 2 ans avant la date prévisionnelle d'arrêt d'activité.

Le renouvellement des exploitations dans le cadre familial n'étant pas assuré, il est nécessaire d'identifier d'une part les « porteurs de projets » locaux à la recherche d'une structure pour développer un projet, et, d'autre part de les faire connaître auprès des instances locales afin de favoriser les échanges et ainsi préparer leur insertion dans le milieu local. Par ailleurs, compte-tenu de l'évolution de l'agriculture sur nos territoires (IPA ou VDD), il serait judicieux d'ouvrir ce Comité à des porteurs de projets « ruraux », en lien avec l'agriculture.

L'objectif est ainsi de proposer des journées avec des « experts » spécifiquement sur la succession. Cet objectif pourrait

être doublé par la création d'un Comité Local d'installation afin d'échanger sur les candidats

L'ADASEA de l'Isère fait le constat d'une inadéquation entre l'offre et la demande gérées par les Répertoires Départementaux à l'Installation Agricole. Les demandes d'installation portent essentiellement sur des projets individuels basés sur une activité diversifiée en milieu rural, alors que les offres sont à dominante sociétaire, dans des structures aux activités de plus en plus complexes.

Aussi s'avère-t-il nécessaire d'une de sensibiliser les jeunes sur l'installation sociétaire et de permettre aux agriculteurs en place d'avoir une réflexion approfondie sur leur démarche de recherche d'un associé. L'action consistera en l'accompagnement des projets sur le volet « relations humaines » Il s'agira, dans les structures existantes ou à créer, de se préparer à rechercher un associé par le biais de sessions de groupe comportant aussi des phases individualisées.

Bénéficiaire : ADASEA, CA38, Associations

Dépense subventionnable :

162 000 €

Subvention région :

64 800 €

Taux moyen :

40 %

ACTION 06.31 - Favoriser la création de groupements d'employeurs intersectoriels

Cette action se déclinera en trois phases :

- Emergence des projets

Il s'agira d'accompagner les agriculteurs et les autres acteurs (collectivités, CUMA, artisans, commerçants, lycées agricoles, chambre consulaire, etc...) du territoire pour une émergence d'un ou plusieurs groupement d'employeurs intersectoriel.

La mise en place d'une animation et d'enquêtes d'évaluations des besoins auprès des agriculteurs et autres partenaires est essentielle. De même, des liens seront tissés avec l'ANPE, les associations locales d'insertion ou de formation, les lycées, etc... Enfin, l'accompagnement, la formation et la mise en place de groupes de réflexion sur les aspects relations humaines et sociales et sociologiques pour mieux vivre les évolutions actuelles et aller vers des solutions salariales partagées seront organisés.

- Accompagnement à la constitution de groupement d'employeurs intersectoriel

Cet accompagnement repose sur :

- le ciblage des besoins de chaque partenaire, analyse des coûts journées....
- l'aide à la constitution : statuts, règlement intérieur,
- le soutien au fonctionnement initial : plan de financement, subventions etc...,
- la mise en place d'organisation de gestion du ou des groupements,
- l'aide à l'adhésion au groupement d'employeurs.

- Suivi et évaluation

Dans le cadre du suivi de ces groupements, il conviendra d'organiser des formations pour les salariés afin de répondre aux besoins de compétences spécifiques propres aux exploitations agricoles. Cet accompagnement reposera sur de la formation mais aussi l'acquisition d'outils de gestion et de matériels et logiciels spécifiques ou de matériels ou technologies innovantes.

Enfin, il s'agira d'évaluer les freins et les difficultés rencontrées ou à venir sur ce type de structure et d'opérer les ajustements nécessaires.

Bénéficiaire : CA38, Associations, partenaires concernés

Dépense subventionnable :	9 000 €
Subvention région :	3 600 €
Taux moyen :	40 %

ACTION 06.41 - Valoriser les productions et les transformations locales

Les actions de valorisation des productions et transformations locales passent, en préalable par la réalisation d'études de faisabilité et de marché pour connaître les potentiels des territoires. Dans un second temps, il s'agira de promouvoir les productions retenues et de mettre en place une stratégie commune de communication : stands, foires, mise en réseau, etc...

Ensuite, il conviendra de rechercher et mettre en œuvre de nouveaux modes de commercialisation : points de vente collectifs, vente en hypermarchés, mise en place de marchés paysans etc ...

Parmi les actions possibles, on peut noter :

- la vente directe et les circuits courts de production et de commercialisation,
- la communication des démarches collectives et les produits agricoles locaux auprès d'un public large,
- l'évolution des systèmes de productions agricoles en lien avec les potentiels du territoire, conforter et qualifier les outils de production : plate-forme de stockage, d'approvisionnement, accompagnement de salles de découpe multi-acteurs, outils de promotion....)

Bénéficiaire : Partenaires concernés

Dépense subventionnable :	459 050 €
Subvention région :	147 120 €
Taux moyen :	32 %

ACTION 06.42 - Développer l'agritourisme

Les objectifs sont de structurer l'activité agritouristique du territoire, développer l'accueil des publics sur les fermes dans le cadre de démarches structurantes pour le tourisme local et de qualité, soutenir la construction et l'animation de projets innovants auprès du public scolaire, petite enfance, adolescents, famille ou groupes d'adultes et enfin de valoriser le bâti traditionnel.

Les actions retenues permettront, entre autres :

- d'animer le monde agricole en vue de contribuer à la promotion touristique,
- de favoriser la synergie des acteurs agritouristiques avec les acteurs du tourisme
- de professionnaliser les agriculteurs ou porteurs de projets à l'agritourisme en lien avec le programme de formation prévu dans les CDDRA à l'attention des acteurs touristiques,
- d'impliquer les exploitants volontaires dans des démarches structurantes (Adhésion à Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan, Le Chemin des Fermes, Gîtes de France...), ceci sur la base 20 projets labellisés,
- de communiquer et promouvoir les activités agritouristiques du territoire, via les TIC et les sites Internet des différents partenaires locaux (OTSI, structures porteuses des CDDRA, réseau des bibliothèques d'IPA, Chambre d'Agriculture, etc.)

- d'aider aux investissements collectifs des porteurs de projets
- de développer et/ou participer aux circuits de découvertes en intégrant l'accueil sur les exploitations, la valorisation des produits du territoire, le patrimoine agricole rural et l'interprétation des paysages.

Bénéficiaire : Partenaires concernés

Dépense subventionnable :	68 850 €
Subvention région :	26 040 €
Taux moyen :	38 %

ACTION 06.43 - conforter les productions de filières

Les objectifs seraient d'accompagner les agriculteurs dans le cadre des filières pour conforter les productions des territoires et mieux valoriser leurs produits avec des outils stratégiques. Il s'agirait aussi de favoriser la diversification des productions agricoles du territoire en aidant les projets innovants et la démarche « Agriculture Raisonnée - Agriculture Durable ».

Il s'agira de :

- financer des pré-études pour accompagner l'émergence des projets innovants,
- soutenir la mise en place de productions originales, (micro filières locales : légumes, plantes aromatiques et médicinales, fourrages, etc.).

Un Comité technique sera constitué et consulté pour avis afin de vérifier l'éligibilité des projets avec les politiques départementales et régionales.

Bénéficiaire : Partenaires concernés

Dépense subventionnable :	121 500 €
Subvention région :	39 600 €
Taux moyen :	33 %

ACTION 06.51 - Encourager une agriculture économe en énergie

Plusieurs opérations pourraient être déclinées par :

- des opérations d'animation et de mise en réseau sur des actions de sensibilisation aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables,
- la réalisation de diagnostics sur 48 exploitations des deux territoires avec constitution de références et communication des résultats,
- des incitations financières auprès des porteurs de projet collectifs pour l'installation d'équipements économes en électricité, de recyclage et récupération d'eau de lavage et d'eau de pluie, de pompage mécanique en micro éolien ou solaire, de production d'eau chaude solaire, etc...
- la mise en œuvre de tournées de bancs d'essai sur les tracteurs et engins automoteurs afin de maîtriser les consommations de fioul, premier poste de dépenses énergétiques dans les exploitations.

Bénéficiaire : Collectivités locales, Associations, CA38, GIE, CUMA

Dépense subventionnable :	149 550 €
Subvention région :	54 720 €

Taux moyen :

37 %

ACTION 06.61 - Valoriser les effluents d'élevage

Pour la méthanisation, il s'agira donc de conduire les opérations suivantes :

- analyser, sur les deux territoires, les freins et comportements qui n'ont pas permis aux travaux précédents de se concrétiser par une réalisation,
- sensibiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, collectivités et industries locales ayant des déchets à gérer) sur le processus de méthanisation,
- établir, sur les deux territoires, des pré-diagnostic des effluents potentiels (élevages) et prospecter sur les autres sources de déchets potentiels,
- analyser les possibilités de valorisation des sources d'énergies (chaleur principalement et électricité) par les collectivités locales,
- contribuer au groupe départemental et aux réseaux régionaux sur ce thème pour valoriser les données existantes sur nos territoires (CDA ADEME, RAEE) ou d'autres projets réalisés ou en cours, extérieurs aux territoires.

Pour la valorisation des boues, les actions retenues pourraient :

- aider les agriculteurs à adopter une démarche raisonnée et économe intégrant la gestion et la valorisation de leurs déchets par des pratiques innovantes et compatibles avec la préservation de l'environnement (ressources, sols, eau, biodiversité),
- accompagner les agriculteurs dans le développement du compostage de leurs fumiers ou effluents en utilisant des composts ou co-composts de façon raisonnée,
- développer une collaboration intelligente en faveur d'une gestion durable des déchets verts à travers le co-compostage en accompagnant les partenariats agriculture-collectivités.

Sur Isère, Porte des Alpes, il s'agira aussi de mettre en place, sur les secteurs concernés, des actions de concertation en matière d'épandage de boues urbaines ou de composts de boues ou de déchets verts. L'objectif serait de déboucher sur une contractualisation collectivités territoriales – agriculteurs satisfaisante en matière de traçabilité, de garantie sanitaire des produits épandus et d'assurance de cette garantie dans le temps.

Cette action passe également par une sensibilisation des acteurs via une information sur le contexte réglementaire et les précautions à prendre en matière d'épandage des boues urbaines et des composts de boues ou de déchets verts (articles de journaux, réunions thématiques, etc.).

Bénéficiaire : Collectivités locales, Associations, CA38

Dépense subventionnable :

79 250 €

Subvention région :

26 700 €

Taux moyen :

34 %

Objectif 7

Développer une offre touristique basée sur les loisirs de pleine nature

820 500 € de subvention régionale, soit 15% de l'enveloppe affectée

ACTION 07.11 - Animer et coordonner le volet tourisme

La mise en place du volet tourisme des CGD a démontré la nécessité de mettre en réseau les divers acteurs touristiques, d'accompagner les porteurs de projets, de développer, promouvoir et commercialiser les offres locales et d'instaurer des relations entre acteurs locaux, institutionnels et territoires voisins notamment dans la mise en œuvre

d'actions transversales.

L'objectif est donc de doter les territoires des moyens d'animation nécessaires à la mise en place d'une coordination touristique au niveau des territoires en interne, comme en externe entre CDDRA. Cet animateur aura pour mission de mettre en place le volet tourisme et patrimoine du CDDRA « Isère, Porte des Alpes ».

3 Axes de travail sont retenus:

- Valoriser et diversifier l'offre touristique,
- Développer des projets patrimoniaux,
- Créer des manifestations destinées à faire connaître le territoire.

Les principales missions retenues seront de :

- Développer les produits de découverte « sentiers » associé à un « produit famille »,
- Accompagner la mise en réseau des acteurs du tourisme,
- Recenser et accompagner les besoins de formation,
- Développer des outils d'information et de promotion touristique
- Mettre en place une signalétique touristique,
- Valoriser le patrimoine pisé den lien avec CRATERRE,
- Valoriser le patrimoine remarquable,
- Développer les activités de loisirs et les capacités d'hébergement touristiques (circuits de randonnées thématiques, aires d'accueil, hébergements ruraux).

Bénéficiaire : GIP-AT

Dépense subventionnable :

450 000 €

Subvention région :

225 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 07.21 - Développer les produits découverte "sentiers"

Dans les faits, il s'agira de :

Définir et mettre en place un Plan Général d'Interprétation

Les richesses d'Isère, Porte des Alpes (architecture, histoire, décors...) peuvent être valorisées par la mise en place d'équipements d'interprétation. Toutefois, ceci ne peut se faire de façon autonome et désordonnée. Il convient donc d'établir, en préalable à toute opération, un Plan Général d'Interprétation.

Il s'agira là de penser chaque territoire comme un tout, aux facettes multiples et complémentaires. La mise en valeur des richesses ne se fera donc pas au hasard car tous les lieux ne sont pas interchangeables. La mise en place de l'action comprend deux phases :

- Phase 1 : Définition du Plan Général d'Interprétation, qui servira de cadre de travail lors de la conception de chaque outil,
- Phase 2 : Réalisation des équipements, qu'il s'agisse de signalétique mise en place sur le terrain ou de documents d'accompagnement et d'interprétation : livrets pour sentiers thématiques, fiches etc...

Un soin particulier sera apporté à la bonne articulation entre les équipements de terrain et les documents d'accompagnement dont la pertinence sera étudiée au cas par cas.

Réaliser des sentiers thématiques

Pour Isère, Porte des Alpes, il s'agira de poursuivre ce qui a été initié dans le cadre du Contrat Global, à savoir la réalisation de sentiers de découvertes et d'interprétation. Ces derniers seront articulés autour des personnages célèbres du territoire (Itinéraire Frédéric Dard entre Bourgoin-Jallieu et Saint Chef via Saint Savin), des patrimoines bâtis caractéristiques, du pôle santé, sport, nature avec des parcours santé couplés avec des circuits de découvertes du

milieu, des patrimoines naturels avec la valorisation du sentier du marais (écosystème spécifique d'Isère, Porte des Alpes) ou encore en direction des personnes à handicap avec un projet de création d'un circuit nature pour les personnes à mobilité réduite et non voyantes.

Les financements seront d'un taux de 30% pour les intercommunalités et de 20% pour les communes. Naturellement, la pertinence et la mise en réseau de ces projets seront définies d'après le PGI.

Réaliser et éditer des topo-guides

Pour Isère, Porte des Alpes, il s'agira dans un premier temps, de compléter le topoguide VTT déjà réalisé dans le Contrat Global de Développement mais sur la seule partie jusqu'alors balisée en PDIPR. Une partie du territoire n'est pas représentée dans ce document malgré des circuits dignes d'intérêt pour les vététistes. Il convient de combler ce manque.

D'autre part, l'étude de positionnement touristique réalisée à la fin du CGD a démontrée l'opportunité de développer des topoguides spécifiques « de niche ». Les travaux réalisés dans le cadre de la préparation du CDDRA ont permis de cerner un besoin particulier en direction des familles. L'un des objectifs retenu est la réalisation d'un topoguide recensant des itinéraires de balades courtes et accessibles à tous.

NB : Les rééditions pures ne sont pas éligibles à l'action

Aménagement d'aires d'accueil touristique

Le développement des loisirs de pleine nature entraine aussi des besoins en petits équipements apportant un plus sur nos sentiers de balade.

Ainsi, afin de favoriser la détente, notamment des familles, à l'arrivée des sentiers, la création d'aires de pique-nique ou d'abris pour randonneurs est envisagée selon les mêmes modalités sur les deux territoires.

NB : Un règlement d'attribution sera mis en place avec les services de la Région

Bénéficiaire : Collectivités locales, GIP-AT, Associations, Privés

Dépense subventionnable :	740 000 €
Subvention région :	272 500 €
Taux moyen :	37 %

ACTION 07.31 - Mise en place des produits "famille"

Cette action se décompose en trois temps :

- Recenser et encourager les prestataires touristiques (associations, sites, offices de tourisme) à proposer des activités à destination des familles,
- Mettre en réseau les sites proposant des activités familles pour proposer des produits couplés,
- Créer un produit famille innovant à l'échelle du Nord Isère (livret jeux, rallye découverte).

Si les deux premières phases relèvent de la mission des coordinateurs du volet tourisme des CDDRA, la dernière nécessitera l'appui d'une expertise extérieure.

Bénéficiaire : GIP-AT, SMVDD, Collectivités locales, Associations

Dépense subventionnable :	30 000 €
Subvention région :	15 000 €
Taux moyen :	50 %

ACTION 07.41 - Développer la signalétique touristique

Il s'agira donc de

- Mettre en cohérence l'existant afin d'améliorer la lisibilité de l'offre locale, en élaborant à l'échelle des deux contrats une charte de bonne conduite : règles à respecter, types de panneaux, types de sites à désigner...

Sur Isère, Porte des Alpes, une étude de pré-signalétique menée dans le cadre du Contrat Global a déjà permis d'effectuer les phases de repérage et de définition d'un schéma directeur signalétique. Pour aller maintenant plus loin, il conviendra donc de définir le projet signalétique global (charte et plan d'implantation) ainsi que la maîtrise d'œuvre des mobiliers correspondants.

Les rééditions de documents ne seront pas financées.

Bénéficiaire : GIP-AT, EPCI

Dépense subventionnable :

165 000 €

Subvention région :

82 500 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 07.51 - Favoriser la création d'hébergements

Afin d'accroître la durée des séjours et de fidéliser les visiteurs, l'objectif est de développer l'offre selon quatre axes :

- Création d'aires de services (1 ou 2) par territoire pour les camping-cars permettant la halte ou le court séjour à proximité des activités commerciales ou touristiques,
- Accompagnement de la création/rénovation de gîtes et chambres d'hôtes (labellisation obligatoire, mise en accessibilité pour les personnes handicapées...) ; opérations s'inscrivant soit dans les caractéristiques patrimoniales locales fortes (Châteaux, pisé, tuiles écailles), soit offrant une capacité d'accueil d'au moins 8 personnes,
- Rénovation/modernisation des établissements hôteliers d'au moins 3* (très faible demande d'hôtellerie familiale sur les deux territoires),
- Plus spécifiquement pour les Vals du Dauphiné, une étude de faisabilité pour l'implantation d'un hébergement de groupe dans les Vals du Dauphiné et réalisation (Pour mémoire : prise en charge à 100 % par la Région par le biais du chèque expertise hébergement).

NB : Le financement des opérations concernant les gîtes et chambres d'hôtes et hôtels seront soumis à une étude préalable (chèque expertise).

Concernant l'hôtellerie, l'aide sera également ouverte à l'évolution en gamme de l'hébergement (obtention d'une étoile supplémentaire).

Un règlement d'attribution des aides sera établi en concertation avec les services de la Région.

Bénéficiaire : Collectivités locales, associations, Privés

Dépense subventionnable :

350 000 €

Subvention région :

140 000 €

Taux moyen :

40 %

ACTION 07.61 - Professionnaliser les acteurs du tourisme

Préalablement à l'obtention de labels nationaux, une sensibilisation permettra d'engager une démarche de progrès dans le cadre d'un réseau local d'acteurs engagés (Personnels des Offices de Tourisme-Syndicat d'Initiative, responsables de sites, hébergeurs, restaurateurs...). Ainsi, un cycle de « formations-actions » est prévu, permettant, d'une part l'intervention d'un prestataire extérieur sur des thématiques diverses (communication, tourisme adapté, accueil de visiteurs étrangers...) et d'autre part, d'échanger sur les pratiques actuelles. Ces formations, axées sur la

sensibilisation, pourront pour ceux qui souhaiteraient s'investir plus avant, être suivies par des séances d'approfondissement.

Bénéficiaire : GIP-AT, EPCI, Associations, Privés

Dépense subventionnable :

12 000 €

Subvention région :

6 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 07.71 - Assurer la promotion touristique des territoires

La coordination sera faite entre les deux contrats et le lien sera assuré avec les OTSI des territoires, afin que ceux-ci soient le relais de la politique touristique mise en place. Certains projets sont de nature commune bien que déclinés par territoire :

- Conception, édition et diffusion de diverses cartes de géolocalisation des offres touristiques, patrimoniales, naturelles,
- Constitution d'une photothèque « tourisme et patrimoine » (400 photos par territoire),
- Promotion de l'offre touristique locale par le biais du site Internet s'inscrivant dans le cadre de l'offre de service de la procédure Terre à Clics,
- Organisation d'Educ'Tours (3 par territoires) à destination des professionnels et des élus locaux,

D'autres opérations sont plus spécifiques.

Pour Isère, Porte des Alpes, dans le cadre de ce plan de promotion, il conviendra de développer les produits suivants :

- Acquisition d'espaces publicitaires dans des ouvrages spécialisés et participation à des outils communs avec les territoires voisins,
- Réalisation d'un événementiel ludique, pédagogique annuel à destination des familles.

NB : Les petits événements à dimension locale ainsi que les dépenses relatives aux frais de restauration et cadeaux promotionnels ne sont pas éligibles. D'autre part, et comme indiqué dans le tableau de financement, les opérations événementielles sont financées de façon dégressive.

Bénéficiaire : GIP-AT

Dépense subventionnable :

177 000 €

Subvention région :

79 500 €

Taux moyen :

45 %

Axe 3 - Pour un territoire à partager

1 360 725 € de subvention régionale, soit 25 % de l'enveloppe affectée

Objectif 8

Construire une image de marque autour de la terre à Pisé et du patrimoine

226 175 € de subvention régionale, soit 4% de l'enveloppe affectée

ACTION 08.11 - Festival Grains d'Isère

Il s'agit d'un engagement en faveur de la terre pour un développement durable.

Le Festival Grains d'Isère créé en 2002, en partenariat avec le Contrat Global de Développement Isère, Porte des Alpes

est le fruit de la collaboration entre centre de recherche, le CRAterre-ENSAG et le territoire du Nord Isère pour valoriser le pisé et faire découvrir les multiples richesses du matériau terre. Au cours de ces six dernières années ce festival a créé une forte dynamique autour de la terre à pisé et il constitue désormais un événement culturel repéré par des visiteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux de plus en plus nombreux.

Les objectifs sont donc les suivants ;

- Attirer un large public local et régional,
- Permettre à la population du Nord Isère de prendre conscience de ses propres capacités et de celles de son territoire en matière de développement, de conservation et d'innovation,
- Valoriser tous les savoir-faire, ceux issus de la culture constructive régionale de la construction en pisé et les nouveaux savoir-faire nés de la recherche scientifique et de la création artistique,
- Favoriser l'émergence d'une nouvelle image du territoire plus attractive, plus innovante et plus respectueuse de l'environnement à partir de la valorisation de tous ces savoir-faire comme facteur de développement économique, social et culturel,
- Attirer un plus large public international par la richesse et la variété du programme du festival en lien avec une approche touristique du territoire axée sur le pisé,
- Développer, en partenariat avec le CRAterre, l'accueil de spécialistes qui, dans le cadre de réseaux de formations ou de programmes de conservation des patrimoines architecturaux, profitent déjà du temps du festival pour organiser des rencontres, lancer des programmes ou découvrir les dernières avancées de la recherche sur la terre.

Dans les faits, il s'agira de programmer 3 festivals Grains d'Isère tous les 2 ans, soit en 2010, 2012 et 2014, en alternance sur les deux territoires concernés et sur une durée de 7 jours. S'agissant d'une opération de première édition sur chaque territoire, il n'est pas opportun d'intégrer un taux d'intervention dégressif.

NB: les dépenses liées aux frais d'assurance, de buvette, de restauration, de buffet, feux d'artifice, lots et cadeaux ne sont pas éligibles.

Bénéficiaire : Craterre

Dépense subventionnable :

253 000 €

Subvention région :

126 500 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 08.21 - Mise en valeur d'une ressource locale : la Terre à Pisé

Image de nos territoires, le pisé est un élément patrimonial incontournable. Bien que très présent et vulgarisé, il est quelquefois mal-aimé, souvent maltraité dans des opérations de mauvaises restaurations et, en règle générale sa fabrication et ses qualités de matériau sont très largement méconnues. Sa mise en valeur est, dès lors, une priorité de nos CDDRA. Celle-ci se fera par :

1/ Une démarche artistique

Cette démarche se devra de valoriser, auprès du grand public et des scolaires, le matériau terre à travers des expositions et des ateliers. Les ateliers d'art plastique sur la matière terre sont proposés sous la forme d'un appel d'offre, en liaison avec les festivals Grains d'Isère en direction des écoles primaires et maternelles qui désirent intégrer la découverte de la matière terre et ou le développement durable dans leur projet d'école.

Les ateliers associent des scolaires à une recherche expérimentale et plastique sur la terre. Il s'agit de développer un autre regard sur la matière terre en relation avec le territoire. Les ateliers intègrent l'ensemble de la démarche

expérimentale de la découverte de la matière terre en passant par diverses manipulations pour aboutir à une mise en exposition de différentes propositions.

Pour ces deux actions, les objectifs retenus sont de:

- Promouvoir l'image d'un matériau local dont l'utilisation et ou la réutilisation peut jouer un rôle important pour un éco-habitat dans le cadre d'une politique de développement durable.
- Sensibiliser et reconnaître les qualités d'un matériau dévalorisé ou méconnu par le grand public.
- Sensibiliser les milieux scolaires avec des ateliers de découverte artistique de la matière terre.

2/ La réalisation d'outils de communication

Un plan de communication sera mis en forme pour contribuer à la construction d'une image de marque du Nord Isère autour du patrimoine pisé avec la valorisation d'un itinéraire du pisé sur les deux territoires et la création d'un site internet sur le pisé en lien avec le dispositif Terres à Clic. De plus, afin d'apporter des éléments d'expertises sur le pisé, il sera aussi réalisé des fiches sur l'histoire, l'architecture locale, la restauration, la conservation, la préservation, l'entretien et la construction actuelle à destination des collectivités territoriales et des particuliers.

Les objectifs sont les suivants :

- Editer une brochure : la Route du pisé permettant de valoriser les bases de connaissances à approfondir pour une future « route du pisé », circuit touristique balisé d'intérêt national et européen.
- Créer en lien avec Isère, Porte des Alpes et Vals du Dauphiné un site internet sur le pisé du territoire du Nord Isère.
- Rédiger et éditer des fiches conseils sur le pisé

Bénéficiaire : Craterre

Dépense subventionnable :

83 350 €

Subvention région :

41 675 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 08.31 - Formation des professionnels, particuliers et acteurs du tourisme culturel et sensibilisation du grand public

Ces formations ont plusieurs objectifs :

- Rédiger un code de bonne pratique pour le pisé, ouvrage à destination des professionnels.
- Poursuivre les actions mises en place, lors du premier contrat global de développement 2000-2006, sur la formation pisé des professionnels du bâtiment.
- Associer les jeunes entreprises du secteur à cette formation.
- Préparer le passage du relais de cette formation à des professionnels.
- Répondre à la demande des particuliers en matière de formation sur le pisé.
- Créer une formation « culture patrimoine pisé » pour les acteurs du tourisme.

Quant à la sensibilisation du grand public, elle s'effectuera à travers deux cycles de conférences :

- Cycle de Conférence sur « Eco-habitat responsable et territoire »
- Cycle de conférences scientifique sur la terre comme matière en grains et matériau de construction

NB : Un règlement d'attribution définissant les couts éligibles sera défini en liaison avec les services de la Région

Bénéficiaire : Craterre	
Dépense subventionnable :	66 000 €
Subvention région :	33 000 €
Taux moyen :	50 %

ACTION 08.32 - Opérations de valorisation patrimoniale

Sur le territoire d'Isère, Porte des Alpes, le Contrat Global a permis par le biais d'un pré-inventaire de recenser un patrimoine riche et diversifié avec de nombreux sites classés, des villages de caractère, et des éléments patrimoniaux incontournables. Ce travail de pré-inventaire engagé dans le précédent contrat a fortement sensibilisé collectivités locales et privés sur cette nécessité ; la préservation du patrimoine et du bâti traditionnel a ainsi été l'un des succès de notre CGD.

Afin de ne pas rompre cette tendance face à des besoins conséquents, la préservation et la valorisation de ce patrimoine spécifique est restée une priorité dans le cadre du CDDRA ; cette action renforçant par ailleurs l'image identitaire de notre territoire.

Dans un premier temps, il est prévu de constituer un groupe d'experts (Craterre, professionnels du bâtiments, Conservation du Patrimoine de l'Isère, bâtiments de France, CAUE, Région Rhône-Alpes, etc...) afin de définir des modalités d'intervention.

425 000 € sont inscrits en part restant à affecter pour intervenir sur cette fiche action, une fois les modalités précisément définies.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales, Associations, Privés	
Dépense subventionnable :	50 000 €
Subvention région :	25 000 €
Taux moyen :	50 %

Objectif 9

Améliorer la structuration du territoire en matière d'équipements

80 000 € de subvention régionale, soit 1% de l'enveloppe affectée

ACTION 09.11 - Améliorer la structuration du territoire en matière d'équipements

Le diagnostic élaboré dans le cadre des Commissions « services à la population » des CDDRA a bien mis en exergue qu'à côté des équipements relevant des fonctions majeures d'une grande agglomération, il existait, au sein des communes de cette agglomération mais également en dehors, des besoins d'équipements de proximité et de « pôles secondaires ».

L'objectif retenu est donc, à côté de la réalisation d'équipements centraux sur la CAPI hors CDDRA, d'initier à des créations d'équipements de « pôles secondaires ». Cette action permet aussi de favoriser la pratique intercommunale pour les équipements déficitaires sur certains secteurs. Cette mesure permettrait ainsi, par une mise en réseau local des infrastructures, de mailler l'ensemble du territoire, urbain comme rural.

Sur Isère, Porte des Alpes, la Commission « cadre de vie » a souhaité prévoir une enveloppe d'investissements par intercommunalité. Cette enveloppe a été chiffrée au vu des déficits relevés de chaque secteur et naturellement des projets émergents pour les combler.

Les conditions premières sont que ces réalisations doivent être nouvelles, intercommunales et structurantes pour le

bassin de vie concerné.

Sont exclues de fait les opérations visant à l'entretien, la mise aux normes ou la réhabilitation d'équipements déjà existants ainsi que les projets d'une seule portée communale.

Une première phase consistera à réaliser un schéma d'implantation de ces futurs équipements, au regard des besoins du territoire et conformément aux préconisations de la Commission. Ce schéma sera validé par le COPIL avant l'engagement de tout projet d'investissement.

La seconde phase portera sur l'aide à la réalisation des équipements préconisés. Non définis à ce jour, le territoire a souhaité garder, sur cette thématique, une enveloppe de part libre disponible de 400 000 €

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :

60 000 €

Subvention région :

30 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 09.21 - Créer des espaces de vie et de sociabilité

Caractéristique d'Isère, Porte des Alpes et dans une moindre mesure des Vals du Dauphiné, notre population est jeune, plus jeune que la moyenne régionale et départementale. De fait, nous venons de le voir, si notre territoire est encore déficitaire en matière d'équipements structurants majeurs et de pôles secondaires, il existe aussi une demande de plus en plus forte, au delà des infrastructures dites de base, pour des espaces spécifiques de vie et de sociabilité : street-parks, plateaux sportifs, bowls, murs d'escalade, espaces compacts multisports, jardins de découverte.

La jeunesse de nos populations, sa croissance, les problématiques de mixité entre anciens et nouveaux résidents, les différences de comportement entre population rurale et urbains obligent les collectivités à investir dans de nouveaux espaces de proximité afin de préserver du lien et de la cohésion sociale.

Les objectifs de cette action sont donc de construire des équipements adaptés aux nouvelles générations, de mailler le territoire pour ce type de structures, de manière à rompre l'isolement d'une certaine partie de nos populations et de favoriser le ciment social, gage de notre qualité de vie.

Pour Isère, Porte des Alpes, la Commission « cadre de vie » a souhaité mettre en place une ligne de financement spécifique sur ce type d'opérations. Cette action permettra de soutenir les collectivités ayant des projets en ce domaine.

Dans un souci de maillage territorial, ces équipements se feront prioritairement par le biais des intercommunalités, sans toutefois écarter les communes seules sur des bassins de vie où les intercommunalités n'ont pas encore compétence en ces domaines.

Une première phase consistera à réaliser un schéma d'implantation de ces futurs équipements, au regard des besoins du territoire et conformément aux préconisations de la Commission. Ce schéma sera validé par le COPIL avant l'engagement de tout projet d'investissement.

La seconde phase portera sur l'aide à la réalisation des équipements préconisés. Non définis à ce jour, le territoire a souhaité garder, sur cette thématique, une enveloppe de part libre disponible de 195 000 €

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :

50 000 €

Subvention région :	25 000 €
Taux moyen :	50 %

ACTION 09.31 - Optimiser la diffusion culturelle à travers l'aménagement de lieux adaptés

Un recensement des projets à mener par les différentes collectivités locales a permis de définir de manière homogène et cohérente une clé de répartition sur les montants plafonnés de dépenses subventionnables, ainsi que du taux de financement correspondant. Ainsi, les projets feront l'objet d'une sélection en fonction du montant total des dépenses éligibles sur l'action avec une dépense subventionnable plafonnée.

Celle-ci sera fixée selon l'envergure et le rayonnement, fort ou à créer, des projets d'après ces trois critères :

- projet lourd : réhabilitation, construction, acquisition de matériel,
- projet comprenant des travaux spécifiques liés à l'accueil de spectacles dans les lieux déjà existants,
- projet d'investissements plus léger : acquisition de matériel de sonorisation ou d'éclairage, sans travaux préalables.

Les projets pourraient bénéficier d'un taux de financement de 20 % pour un projet communal et de 30 % pour un projet intercommunal.

Une première phase consistera à réaliser un schéma d'implantation de ces futurs équipements et de préconisations en matière d'investissements concernant la transformation de lieux adaptés à la diffusion culturelle, au regard des besoins du territoire et conformément aux souhaits de la Commission. Ces schémas et préconisations seront validés par le COPIL avant l'engagement de tout projet d'investissement.

La seconde phase portera sur l'aide à la réalisation des équipements et aménagements préconisés. Non définis à ce jour, le territoire a souhaité garder, sur cette thématique, une enveloppe de part libre disponible de 470 000 €

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales

Dépense subventionnable :	50 000 €
Subvention région :	25 000 €
Taux moyen :	50 %

Objectif 10

Développer l'offre et les circulations culturelles des territoires

550 750 € de subvention régionale, soit 10% de l'enveloppe affectée

ACTION 10.11 - Festival "Les Barbares"

L'élargissement de cet événementiel permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Répondre à l'attente locale suscitée par les premières éditions du Festival
- Satisfaire la volonté des Vals du Dauphiné à conduire une opération de ce type
- Poursuivre la professionnalisation et la pérennisation à terme de cet événement grâce à l'appui des deux scènes régionales : Théâtre Jean Vilar et CAPI Service Culture
- Développer un événement ludique et festif et de caractère fédérateur pour nos deux territoires.

Les modalités de mise en place de ce nouvel événement restent encore à définir avec les personnes ressources des deux territoires. Il convient ainsi de réfléchir sur un périmètre élargi et en déficit d'offre culturelle, si la forme festivalière, qui a montré aujourd'hui ses limites est la meilleure solution à apporter. On peut aussi avec le même budget élaborer un système de programmation saisonnière répondant à deux priorités :

- Celle d'une diffusion culturelle dans le temps et non pas en un instant donné
- Un ancrage plus fort au sein des communes grâce à un travail de fond réalisé en amont des manifestations.

NB : Cet événement bénéficie d'un taux d'intervention dégressif.

Les dépenses d'assurance, de buvette, des restauration, buffet, feux d'artifice, lots et cadeaux ne sont pas retenues.

Bénéficiaire : GIP AT

Dépense subventionnable : 420 000 €

Subvention région : 168 000 €

Taux moyen : 40 %

ACTION 10.21 - Agenda culturel

De nombreuses initiatives culturelles de portée locale ou régionale se développent dans le Nord-Isère. Elles sont le fruit d'une dynamique associative forte et d'une implication croissante des collectivités locales. On note toutefois une absence de coordination et de communication autour de ces initiatives. La mise en place d'une politique culturelle coordonnée forte passe donc par l'émergence de thématiques fédératrices et l'affirmation d'évènements d'envergure.

Les objectifs de l'action sont de

- Coordonner les nombreuses initiatives culturelles émergentes sur les deux territoires en évitant un effet de saupoudrage mais en offrant un renforcement de la communication, l'un des points faibles de l'organisation en général.
- Etablir un réseau d'acteurs culturels permettant la diffusion de l'information et développer un travail en lien direct avec les associations, les compagnies et les amateurs locaux.
- Editer un agenda culturel, trimestriel ou semestriel, regroupant les informations culturelles des deux territoires afin de permettre une augmentation de l'offre culturelle et de renforcer la notoriété de chaque manifestation.

Bénéficiaire : GIP AT

Dépense subventionnable : 90 000 €

Subvention région : 36 000 €

Taux moyen : 40 %

ACTION 10.31 - Arts contemporains en Nord-Isère

et contemporain, hormis quelques initiatives ponctuelles remarquées et appréciées.

La faible diffusion de cette forme d'art est essentiellement liée à son confinement en des lieux spécifiques et dédiés ce qui le restreint logiquement à un public d'initiés. Cette absence de proximité et de médiation entre les publics et les réalisations artistiques actuelles a été repérée comme un frein à la diffusion culturelle à cette forme d'art. Pourtant dès lors que ce frein est levé on note un attrait indiscutable pour l'art contemporain de la part de nouveaux publics, preuve en est les succès croissants de ces initiatives sur Thônes, Jaujac ou Sancy...

Notre territoire souhaite initier et sensibiliser le plus large public aux pratiques artistiques contemporaines par la mise en place dans de multiples espaces de parcours temporaires de découvertes d'œuvres réalisées par des plasticiens professionnels accueillis en résidence sur le territoire.

Les objectifs retenus sont :

- Offrir dans divers espaces publics ou privés une lecture des œuvres du répertoire contemporain,
- Valoriser le patrimoine paysager, architectural, humain et social en imposant des créations « contextualisées » aux plasticiens,
- Eduquer les publics (scolaires et associatifs) aux formes actuelles de la création artistique et fédérer les populations lors des résidences participatives des plasticiens retenus,
- Promouvoir la création artistique locale en intégrant de plus jeunes artistes aux opérations envisagées,
- Relier les communes de notre territoire par un cheminement attrayant et réflexif.

Ce projet sera mis en place sous l'égide d'un « comité de pilotage » associant Isère, Porte des Alpes, élus locaux, personnes civiles, représentants d'institutions culturelles et éducatives, plasticiens, représentants des associations et structures du type « grands ateliers ».

Trois parcours seront réalisés sur six ans, à raison de trois ou quatre communes par édition, et sur l'ensemble du périmètre d'Isère, Porte des Alpes.

NB : Cet événement bénéficie d'un taux d'intervention dégressif.

Les dépenses d'assurance, de buvette, des restauration, buffet, feux d'artifice, lots et cadeaux ne sont pas retenues.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI

Dépense subventionnable :

140 000 €

Subvention région :

56 000 €

Taux moyen :

40 %

ACTION 10.41 - Mise en réseau des bibliothèques

1/ Etude de faisabilité

La réalisation d'un diagnostic et d'un cahier des charges seront nécessaires à l'analyse des offres par un consultant spécialisé. Il s'agira là d'être accompagné par un cabinet pour définir collectivement une méthode de travail et les intervenants chargés de la mise en œuvre technique de ce projet.

La mise en place des actions suivantes (catalogage, site internet, opérations de communication) est directement conditionnée par les résultats de cette étude.

2/ La mise en place d'un catalogue commun, dont les objectifs sont de :

- permettre au public (et aux bibliothécaires) du territoire d'accéder à un catalogue commun via internet,
- améliorer le service rendu au lecteur en lui proposant une offre documentaire très importante,
- spécialiser les fonds documentaires dans chaque bibliothèque,
- mettre en relation les différents logiciels pour permettre la constitution du catalogue commun et la gestion des réservations.

Cela débouchera sur la création du catalogue commun (informatiquement grâce à la norme Z 39-50), la mise en place d'une carte de prêt et d'un tarif commun et la création d'un poste d'agent de liaison entre les bibliothèques pour faire tourner les ouvrages et faire vivre le réseau.

A terme, il pourrait être envisagé de numériser les fonds patrimoniaux de certaines bibliothèques (ex. Saint Chef, la Bibliothèque du Musée de Bourgoin) sur le même principe que GALLICA à la Bibliothèque nationale de France.

3/ Création d'un site internet intégrant un agenda et le catalogue commun.

Les objectifs sont ici de permettre à l'ensemble du bassin de population et des bibliothécaires d'IPA d'avoir accès à toutes les informations des bibliothèques du réseau (horaires d'ouvertures, fonds, agenda des manifestations, animations), mais aussi de rendre visible la présentation du catalogue commun, disponible en ligne et permettant d'effectuer des recherches sur la disponibilité des documents en prêt.

Il s'agira dans un premier temps de collecter toutes les informations à intégrer au site (coordonnées, horaires d'ouverture, fonds, animations, etc.) et ensuite de mandater un prestataire extérieur pour réaliser la création de ce site, en intégrant les problématiques d'Isère, Porte des Alpes en matière de TIC, notamment dans le cadre de la procédure Terres à Clic 2.

5/ Mises à jour régulières (pour mémoire)

La gestion de cet outil ne pourra se faire dans le temps qu'avec des mises à jour régulières. Un système de conventionnement entre IPA et les collectivités territoriales ou entre collectivités territoriales elles-mêmes devra être pensé. Cette phase est inscrite pour mémoire dans le CDDRA, les subventionnements régionaux ne pouvant être sollicités sur ce type d'opération.

5/ Rencontres et communication

Par ailleurs, Isère, Porte des Alpes a la volonté de créer un sentiment d'appartenance en travaillant, outre l'informatisation, sur le volet « humain » du réseau. Pour ce faire, trois actions seront poursuivies en ce sens :

- L'organisation de journées de travail collectif afin de faire se rencontrer les bibliothécaires et de répondre à leur besoin de professionnalisation. Ces journées seront aussi l'occasion d'accueillir des auteurs sur le territoire et donc de favoriser la mise en relation des différents maillons de la chaîne de la lecture publique,
- L'élaboration de supports de communication spécifiques permettant de véhiculer une image unifiée, positive et dynamique des bibliothèques participant ainsi à la création d'une identification de celle-ci,
- La mise en œuvre d'actions culturelles autour du livre et de la lecture : coordination de projets culturels sur la thématique de la lecture publique, mise en place dans le cadre de réseaux constitués de bibliothèques associées, animations en réseau réalisée sous l'égide d'Isère, Porte des Alpes.

Le financement de cette action sera conditionné à la participation financière du Département.

Bénéficiaire : GIP-AT

Dépense subventionnable :

257 000 €

Subvention région :

128 500 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 10.51 - Mise en réseau et professionnalisation des acteurs culturels

Il s'agit d'une « mise à niveau » sur le partage de notions communes telles que l'action culturelle ou l'émergence de nouveaux projets et les opportunités de les mettre en place.

L'objectif de cette démarche de sensibilisation est de proposer un cadre de référence commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur des notions fondamentales de l'ordre du projet culturel et artistique.

Bénéficiaire : GIP-AT

Dépense subventionnable :

12 000 €

Subvention région :

6 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 10.61 - Animation et coordination du volet culturel

Il s'agira notamment de travailler à la redéfinition et à la coordination du Festival les Barbares à l'échelle des deux territoires et de mettre en réseau les divers acteurs culturels à travers la réalisation d'un agenda culturel commun. Plus spécifiquement à Isère, Porte des Alpes, les objectifs de cette mission seront les suivants :

- Coordonner le projet culturel associant des partenaires culturels institutionnels et les acteurs locaux,
- Conforter et organiser des partenariats avec les communes, les professionnels de la culture, l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique
- Participer à la définition et mettre en œuvre le projet Arts Contemporains
- Mettre en œuvre et accompagner la mise en réseau des bibliothécaires,
- Recenser et accompagner les besoins en formation des acteurs locaux,
- Accompagner l'émergence du volet culturel du CDDRA Isère, Porte des Alpes.

L'objectif est donc de doter les territoires des moyens d'animation nécessaires à la mise en place d'un véritable projet culturel ambitieux au niveau des deux territoires et en interne au seul périmètre d'Isère, Porte des Alpes.

Bénéficiaire : GIP-AT

Dépense subventionnable :

312 500 €

Subvention région :

156 250 €

Taux moyen :

50 %

Objectif 11

Mettre en place une ingénierie et une communication de territoire

503 800 € de subvention régionale, soit 9% de l'enveloppe affectée

ACTION 11.11 - Animation et communication généraliste du contrat

Fortes des expériences acquises dans la conduite des précédents Contrats Globaux de Développement, les deux structures porteuses ont été mandatées pour assurer le portage et l'animation des CDDRA. Cette animation se déclinera aussi de façon « inter-CDDRA » pour les actions communes, transversales et passerelles incluses dans les deux contrats des Vals du Dauphiné et d'Isère, Porte des Alpes.

Il s'agit donc de doter les structures porteuses des moyens d'animation nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre, la communication et l'évaluation des CDDRA.

Les objectifs retenus sont d'animer et coordonner l'équipe technique liée au contrat, assurer un partenariat local diversifié (élus locaux et régionaux, CLD, maîtres d'ouvrages, partenaires, population), appuyer techniquement les chefs de projets et le rapporteur régional, assurer un rôle d'interface avec la Région et participer au réseau des animateurs, rédiger les différents documents d'étape du contrat, assurer le suivi administratif, technique et financier de sa mise en œuvre.

Pour ce faire, un poste d'animateur généraliste et un poste de secrétariat sont inscrits dans cette action.

Communication généraliste

Dans la phase de préparation de chaque CDDRA un plan de communication a été mis en place en fonction des territoires, de leur identité et de leurs habitudes de communication.

Sur Isère, Porte des Alpes, ce plan a été décliné selon plusieurs supports.

Un journal d'information sur l'évolution de notre territoire et l'état d'avancement de notre projet a été conçu et distribué auprès des élus des 44 communes et de nos différents partenaires. Un diaporama animé de présentation de notre Charte de Territoire et du volet commun à Isère, Porte des Alpes et Vals du Dauphiné a été réalisé et un CD-rom reprenant ces présentations a été diffusé auprès de l'ensemble des institutionnels et partenaires de notre territoire. En parallèle, nous avons mis en place un embryon de site internet tout public qui est appelé à évoluer avec le projet de territoire. Enfin, cette communication a été complétée d'objets plus usuels : papier en-tête, logo, calendriers, casquettes, etc.

Il est à noter que nous avons, pour chaque réalisation, assuré la publicité de nos partenaires financiers, Région et Département,

Bien logiquement, cette communication n'aura de sens que si elle est poursuivie dans les six années de réalisation du Contrat, en développant les outils suivants :

- Réalisation du journal de territoire « Infos, Planning, Actualités » (2 éditions par an), action engagée dans la phase de préparation du CDDRA ;
- Développement du site internet pour faire connaître notre territoire, nos actions, nos réalisations, nos bilans. Ce site internet devra intégrer les projets de services actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du dispositif Terres à Clics, regroupant les 3 CDDRA du Nord-Isère ;
- Evolution de nos produits plus usuels avec le CDDRA (nouveau logo, papier à en-tête recyclé...),
- Enfin, pour répondre à de nombreuses questions, faire face aux idées reçues et à une certaine ignorance mais aussi répondre à une certaine curiosité constructive tant de la part des élus, des techniciens et autres membres de la société civile, nous prévoyons l'organisation de deux journées par an d'information et de sensibilisation sur la thématique du Développement Durable.

Bénéficiaire : GIP AT

Dépense subventionnable :

694 600 €

Subvention région :

347 300 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 11.21 - Valorisation des actions du CLD

Il convient donc, dans les 6 années des CDDRA, de donner à nos CLD les moyens de travailler et de développer une démarche commune, ce qui apportera plusieurs éléments positifs à la réalisation des CDDRA :

- tout d'abord la conception d'une méthode d'évaluation nouvelle, permettant un choix des projets selon des critères de sélection transparents, partagés par tous et issus d'une démarche globale,
- l'opportunité de susciter un débat plus large (porteur de projet, Conseil Local de Développement, Comité de Pilotage) et donc une meilleure appropriation de la problématique du territoire et des dossiers. Ce lien développera, de fait, une démarche partagée voire le renforcement de la culture partenariale déjà ressentie dans le Contrat Global de Développement,
- la prise en charge de l'évaluation des projets émanant du CDDRA sur la thématique du Développement Durable.

Bénéficiaire : CLD NI

Dépense subventionnable :

68 000 €

Subvention région :

34 000 €

Taux moyen :

50 %

ACTION 11.31 - Elaboration d'un plan climatique à l'échelle des deux territoires

Cette action se déroulera en trois phases :

1) Phase d'exploration :

Il s'agira de recenser les expériences du territoire au travers 5 thématiques : le patrimoine intercommunal, les transports, le logement, les services et l'enseignement. Complémentairement, on réalisera des diagnostics sur les situations très ciblées que sont l'éclairage et le chauffage, car sources de marges de progrès.

Réalisée en concertation avec les acteurs locaux, cette photographie devrait à la fois faire ressortir quelques bonnes pratiques du territoire, et à l'inverse, mettre en avant les marges de progrès.

2) Phase d'implication dans deux domaines prioritaires :

- les intercommunalités avec des propositions de diagnostics énergétiques des équipements publics intercommunaux ainsi que l'éclairage public, avec cahier de recommandations et préconisations personnalisées.

Cela concernera essentiellement le diagnostic thermique et notamment les dépenses d'énergie des équipements publics : 2 ou 3 grands équipements de l'intercommunalité et l'analyse de l'éclairage public serviront de base de travail que l'on élargira ensuite à d'autres équipements intercommunaux.

L'objectif est de :

- réduire les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et préserver l'environnement,
- réduire les dépenses de fonctionnement de ces établissements publics,
- sensibiliser les « occupants » de l'établissement (personnel administratif et technique, enseignants, élèves) en les associant à la démarche.
- améliorer le cadre de vie (diminuer par exemple, les pollutions lumineuses la nuit pour observer les étoiles).

Une formation action sera proposée par EPCI pour transférer la méthode à l'ensemble des équipements publics de chacune de ces communes.

Les frais de formation des élus seront exclus des dépenses éligibles.

- les habitants avec deux approches :

- une communication grand public pour modifier les comportements et mettre en avant les bonnes pratiques (économie d'énergie, éco consommation, ...),
- une information personnalisée en généralisant les points info énergie sur l'ensemble du territoire.

3) Phase de recensement des initiatives locales :

Il s'agira de sensibiliser chaque acteur du territoire à cette problématique afin de mettre en avant des pistes d'action ou sources de progrès. L'objectif est de réussir durant la durée du contrat, à mobiliser ces acteurs sur une ou plusieurs thématiques énoncées ci-après.

Plusieurs acteurs peuvent ainsi être mobilisés :

- les professionnels du BTP avec la création d'un annuaire local des professionnels des énergies renouvelables, la participation à un événementiel récurrent pour la mise en valeur des bonnes pratiques,
- les professionnels du tourisme par la mise en place d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales, tant lors d'investissements (gîtes, lieux d'accueils, hôtels) qu'auprès de leur clientèle touristique,
- les jeunes publics par des actions de sensibilisation en milieu scolaire, plaquettes de l'ADEME, CD «écolégiens», proposition de mallettes pédagogiques aux associations de Centres de vacances, centres aérés, activités périscolaires (spectacle d'animation avec débat sur ces thématiques),
- les entreprises, commerce et artisanat avec le recensement des actions et bonnes pratiques mises en œuvre sur la maîtrise l'énergie, la sensibilisation des autres entreprises du territoire, l'amélioration des transports (diagnostics et actions),
- et enfin le tout public par l'organisation de réunions débats à l'échelle du territoire, la création de support de communication grand public, l'organisation de journées sans ma voiture, etc...

Ces actions permettront aussi de médiatiser les initiatives locales et leurs supports (aides pour améliorer les habitats, transports collectifs, etc..).

Bénéficiaire : SM VDD

Dépense subventionnable : 135 000 €

Subvention région : 67 500 €

Taux moyen : 50 %

ACTION 11.41 - Lutte contre l'ambroisie

L'opération retenue à l'échelle des 6 CDDRA se déroulera ainsi en trois phases :

- la première consiste en une cartographie de l'infestation permettant de repérer les territoires à traiter, d'évaluer l'ampleur des actions à mener. Cette cartographie permettra également une action d'évaluation par l'examen de l'infestation en début d'action et en fin de période,

- la seconde phase repose sur la mise en œuvre, à partir d'acteurs référents sur chaque collectivité territoriale, d'opérations de lutte opérationnelle curative et/ou préventive en fonction des milieux. Pour chaque territoire, ces actions « classiques » seront accompagnées par des opérations expérimentales préventives : végétalisation, contrôle des graines dans les substrats, approches culturelles ou curatives : lutte thermique, défense biologique, etc... cela permettra de démultiplier les possibilités d'expérimentation en vue de la conception d'actions de traitements optimaux en fonction de divers milieux.

- la troisième phase, concomitante aux deux premières ciblera la mise en place de campagnes de communication et sensibilisation auprès des populations. Elle retiendra également une action de formation en direction des agents techniques des collectivités territoriales, directement concernés par ce type de lutte.

Bénéficiaire : GIP AT, EPCI, Collectivités locales, Associations

Dépense subventionnable : 130 000 €

Subvention région : 55 000 €

Taux moyen : 42 %